

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE****Mardi 10 juin 2025 à 20 h 30****Salle du Conseil municipal****Sous la présidence de Daniel RAPHOZ,****Maire de Ferney-Voltaire.**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 3 juin 2025.

Présents : MMES et MM. Daniel RAPHOZ, Nadia CARR-SARDI, Christian ALLIOD, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Matthieu CLAVEL, Laurence MERIAUX, Balaky-Yem-Phoramy BABALEY, Jean-Louis GUIDERDONI, Rémi VINE-SPINELLI, Ahmed BEN MBAREK (absent à partir du point n°8 au n°15), Jean-François PATRIARCA, Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER, Raphaël VINÇON, Christian LANDREAU, Dorian LACOMBE (absent au point n°13), Marie JOMIR-FLORES, Pierre-Marie PHILIPPS.

<u>Pouvoirs :</u> Mme Khadija UNAL	à	M. Jean-François PATRIARCA
M. Chun-Jy LY	à	M. Daniel RAPHOZ
Mme Valérie MOUNY	à	M. Christian ALLIOD
Mme Catherine MITIS	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
Mme Laurence CAMPAGNE	à	M. Balaky-Yem-Phoramy BABALEY
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Matthieu CLAVEL
Mme Aurélie LEGER	à	M. Jean-Louis GUIDERDONI
Mme Corinne DEMARQUAY	à	Mme Laurence MERIAUX
M. Ahmed BEN MBAREK	à	M. Rémi VINE-SPINELLI (du point n°8 au point n°15)

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Chantal HARS
M. Stéphane GRATTAROLY
M. Dorian LACOMBE (pour le point n°13)

Secrétaire de séance : M. Balaky-Yem-Phoramy BABALEY

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08/04/2025.
4. Modification du taux de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2026.
5. Compte financier unique 2024.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
7. Partenariat entre la Ville de Ferney-Voltaire et les Transports Publics Genevois – Participation financière à l'acquisition d'un abonnement annuel de transports publics – jeunes 10-19 ans.
8. Plan de financement – Aménagements des abords du centre sportif Henriette d'Angeville.
9. Plan de financement – Extension de l'accueil de loisirs de l'école Jean Calas.
10. Correction d'erreurs sur exercices antérieurs.
11. Ouverture au public d'un chemin privé, allée de la tire, appartenant à la SPL Territoire Innovation.
12. Convention de servitude entre le SIEA et la Commune de Ferney-Voltaire pour le déploiement réseau public de fibre optique chemin des Vergers.
13. Personnel communal : mise à disposition de véhicules aux agents communaux.
14. Personnel communal : mise à disposition d'un véhicule de fonction.
15. Questions diverses :
 - Décisions du Maire prises aux mois d'avril et de mai 2025 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal)

COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

Le Maire ouvre la séance. Il présente les pouvoirs qui lui ont été communiqués (Mme Khadija UNAL à M. Jean-François PATRIARCA ; M. Chun-Jy LY à M. Daniel RAPHOZ ; Mme Valérie MOUNY à M. Christian ALLIOD ; Mme Catherine MITIS à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE ; Mme Laurence CAMPAGNE à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY ; Mme Mylène MAILLOT à M. Matthieu CLAVEL ; Mme Aurélie LERGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI ; Mme Corinne SABARA-DEMARQUAY à Mme Laurence MERIAUX). Jean-Druon CHARVE, Chantal HARS et Stéphane GRATTAROLY sont excusés. Avant d'ouvrir le Conseil, le Maire souhaite avoir une petite pensée pour Chantal HARS qui vient de perdre son conjoint. Il rappelle que cette dernière a déjà perdu sa fille à fin 2024. Sa famille porte une terrible douleur. Le Maire indique avoir transmis à leur collègue toute l'affection et la fraternité de la part du Conseil, dans la matinée, à l'église.

Christian LANDREAU propose de se lever et d'observer une minute de silence pour le conjoint de Chantal HARS.

Le Maire accepte la proposition. Il indique qu'il vient de voir Chantal il y a dix minutes, que la Commune a fait plusieurs choses pour elle et que Patrice était un Ferneysien connu dans la ville.

Une minute de silence est observée.

Le Maire indique que le Conseil a à sa disposition l'ordre du jour avec les rapporteurs, les annexes supplémentaires et les décisions du mois d'avril.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire passe à la désignation du secrétaire de séance.

En l'absence de Stéphane GRATTAROLY, Balaky-Yem-Phoramy BABALEY s'est porté candidat.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs Mme Khadija UNAL à M. Jean-François PATRIARCA ; M. Chun-Jy LY à M. Daniel RAPHOZ ; Mme Valérie MOUNY à M. Christian ALLIOD ; Mme Catherine MITIS à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE ; Mme Laurence CAMPAGNE à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY ; Mme Mylène MAILLOT à M. Matthieu CLAVEL ; Mme Aurélie LERGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI ; Mme Corinne DEMARQUAY à Mme Laurence MERIAUX), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Balaky-Yem Phoramy BABALEY est désigné pour remplir cette fonction par 23 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Raphaël VINÇON et Christian LANDREAU).

Le Maire annonce le décès du conjoint d'une agente, Emily MATHIAS, suite à une longue maladie. Il s'agit d'une catastrophe absolue. Le Conseil municipal a une pensée pour elle et ses trois enfants, et s'occupera de ce cas également.

2. Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission.

Le Maire a le plaisir d'installer un nouveau conseiller municipal, suite à la démission de Françoise JEAN-ALEXIS. Il s'agit de Raphaël VINÇON. Le Maire lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal, et lui passe la parole s'il souhaite dire quelques mots.



Raphaël VINÇON se présente. Il indique être sur la liste de « Ferney En Grand », avec ses camarades Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ. Il habite à Ferney-Voltaire depuis 2016, vit avec sa femme et ses trois enfants, et est comptable. Les circonstances ont fait qu'il est maintenant conseiller municipal, sans qu'il s'y attende. Il accepte cela avec plaisir, et remercie le Conseil municipal de l'accueillir.

Le Maire passe la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU salue l'arrivée de Raphaël VINÇON dans l'autre équipe de l'opposition. Il tient à rappeler à Monsieur le Maire que tout en accueillant Raphaël VINÇON, il a installé quelqu'un à son insu. Christian LANDREAU considère cela comme étant grave de la part d'un Maire. Il ajoute que selon lui, installer quelqu'un à son insu pour, trois conseils municipaux plus tard, installer une nouvelle personne est ridicule. Cela montre le ridicule du Conseil municipal parce qu'il n'oublie pas qu'aucun des collègues de la liste de la majorité ne s'est non plus levé pour rappeler à Monsieur le Maire que la personne concernée n'est pas présente, et n'a pas donné son accord pour son installation. Christian LANDREAU pense que souligner cela est important car dans quelques mois, vraisemblablement avant la fin de la mandature, Myriam MANNI sera de retour au sein du Conseil. Il souhaite donc savoir, avec trois places d'opposition pour cette liste grandiose « Ferney En Grand », si Ferney-Voltaire peut être à la normale plutôt qu'en grand. Cela serait déjà un premier pas important pour les Ferneysiens. Il demande à Monsieur le Maire, pour cette liste-là, de réfléchir à la manière dont quatre personnes pourront être installées sur trois places. Christian LANDREAU souligne que le ridicule ne tue pas, mais que le ridicule sera montré à la France entière, dans la conduite des affaires municipales de Ferney-Voltaire.

Le Maire rappelle qu'il vient de faire un discours concernant la saison culturelle à Ferney-Voltaire. Plusieurs personnes étaient présentes. Il croit que Christian LANDREAU participe beaucoup à la notoriété de Ferney-Voltaire, en particulier sur Youtube, à voir dans ses interventions au Conseil municipal. Le Maire rappelle que les conseils municipaux passent en direct sur Youtube ce soir.

Christian LANDREAU répond qu'il le sait depuis longtemps. Il ajoute qu'il est présent sur les réseaux sociaux.

Le Maire lui demande de laisser parler les autres. Il ajoute que les affirmations et les allégations de Christian LANDREAU lui appartiennent. Il assure qu'il respecte la loi.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Monsieur Raphaël VINÇON 5ème sur la liste « Ferney en Grand » est ainsi appelé à siéger au conseil municipal de Ferney-Voltaire à compter du 10 juin 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'installation de Monsieur Raphaël VINÇON en qualité de conseiller municipale 5ème sur la liste « Ferney en Grand » suite à la démission de Madame Françoise JEAN-ALEXIS.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08/04/2025.

Le Maire passe à l'approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2025, et donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER souhaite porter une remarque sur l'inélégance et le subterfuge dans la manière dont l'exécutif met un certain nombre de représentants dans les commissions. Au niveau du CST, l'exécutif a décidé que Myriam MANNI serait remplacée, non pas au moment où son départ et



l'investiture d'un remplaçant ont été décidés, mais au moment où Pierre-Marie PHILIPPS pourrait se présenter. Jean-Loup KASTLER indique que la logique aurait été d'attendre l'investiture de son remplaçant pour proposer que celui-ci y siège. Jean-Loup KASTLER souhaite ensuite lire quelques propos extrêmement affamants, ignorant s'il s'agit des propos tels quels : *« Etienne t'KINT de ROODENBEKE indique qu'il s'agit du remplacement de Myriam MANNI qui siégeait au CST pour les oppositions, et regrette que Nicolas KRAUSZ et Jean-Loup KASTLER aient trouvé plus important de dormir que de s'occuper du personnel »*. Jean-Loup KASTLER pense cependant que Monsieur le Maire est celui qui dort quand il s'agit de s'occuper du personnel, à voir dans la manière dont les choses ont été gérées. Il souligne ensuite que ces remarques n'honorent personne. Cela n'est pas digne d'un Conseil municipal, comme le fait de faire voter des délibérations qui n'ont jamais été votées.

Le Maire répond que Jean-Loup KASTLER a le devoir et le pouvoir d'écouter les bandes dans lesquelles sont retranscrits les débats. Si ces propos ont été tenus, ils ont été indiqués. Si le Maire avait dit le contraire, il lui aurait été reproché de ne pas avoir tout dit. Le Maire note la remarque de Jean-Loup KASTLER sur ce procès-verbal, et donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU constate que ce récapitulatif ne traduit pas toujours les choses avec exactitude. Il souhaite que le fait qu'il ne prend pas part au vote soit toujours indiqué, bien qu'il participe. Il ajoute, encore une fois, que le PV concerné n'est pas signé par le Maire, ni par le secrétaire général, ce qui est tout de même regrettable. Il se demande si son document serait le seul sur lequel ces deux signatures manquent. Christian LANDREAU incite à ce que les choses soient corrigées, et à s'inscrire un minimum dans les règles de droit.

Le Maire relit le compte rendu. Il y est indiqué : *« Quand Christian LANDREAU reste dans la salle, il ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote est donc considéré comme abstention, à l'exception des points 3, 16, 17 et 22 pour lesquels Christian LANDREAU est considéré comme absent, ayant quitté la salle »*. Le Maire indique ensuite qu'une fois que le Conseil aura voté, le PV sera signé. Le Maire invite Christian LANDREAU à consulter le registre de délibération. Il souligne tout de même qu'il s'agit d'un PV et non d'une délibération.

Jean-Loup KASTLER indique que cela fait tout de même quatre semaines qu'il attend de pouvoir consulter le registre.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 8 avril 2025 est adopté par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU).

4. Modification du taux de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Maire passe à la délibération concernant la modification du taux de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2026, et donne la parole à Etienne t'KINT de ROODENBEKE.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE explique que le 1^{er} janvier 2019, la collectivité a institué une taxe locale sur la publicité extérieure qui s'inscrit dans le cadre d'une lutte de longue date contre la pollution visuelle de l'espace public. Cette taxe, qui s'applique principalement aux grandes enseignes situées en

extérieur et de manière fixe – un certain nombre de motifs d'exemption sont mentionnés dans la délibération – a rapporté environ 85 000 € en 2024, ce qui est en baisse par rapport aux années précédentes. Dans cette délibération, il est donc proposé au Conseil municipal de mettre à jour les tarifs, c'est-à-dire de les augmenter de quelques euros du mètre carré d'enseigne, étant donné que le système de calcul consiste à définir un prix au mètre carré d'enseigne. Les anciens tarifs sont mentionnés dans la délibération, ainsi que les nouveaux. Il est également proposé au Conseil d'exonérer totalement les enseignes non scellées au sol, si la somme de leur superficie est inférieure ou égale à 12 m². L'idée est principalement d'exempter les petits commerces de ce genre de redevances, et d'actualiser automatiquement et annuellement les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2027, en l'absence de délibérations spécifiques sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE. L'objectif est d'éviter d'avoir ce qui a été fait jusqu'à présent, c'est-à-dire une taxe qui n'évolue pas, puis une marge importante, d'avoir quelque chose qui soit lissé pour un peu plus de visibilité de tout le monde, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire rappelle que si cette taxe communale n'avait pas été instaurée, l'Agglomération aurait bénéficié des retombées de la taxe de publicité de Ferney-Voltaire. L'exécutif s'est donc empressé de mettre cela en place pour les finances communales.

Le Maire donne la parole à Raphaël VINÇON.

Raphaël VINÇON rappelle qu'auparavant, le rapport entre les plus grandes et les plus petites enseignes était de 1 sur 4. Cela est maintenant de 1 sur 3,55 et a énormément augmenté pour les plus petites enseignes, n'étant pas le cas pour les plus grandes. Selon la logique de ce genre de taxe, l'objectif est cependant de limiter la pollution visuelle. Il se demande donc pourquoi les plus grandes et les plus petites enseignes n'ont pas été augmentées de la même façon.

Le Maire donne la parole à Etienne t'KINT de ROODENBEKE.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE répond que le choix d'augmenter d'un fixe identique a été fait pour tout le monde (5 ou 6 euros, selon les catégories), ce qui diminue effectivement le ratio différentiel. Il souligne ensuite que la plus petite des valeurs est totalement exemptée, même si un tarif pour les enseignes non scellées au sol dont la somme de leur superficie est inférieure à 12 m² est défini.

Le Maire explique que cette marge de 12 m², soit le maximum pouvant être exonéré, a été fixée dans le but d'éviter que les petits commerçants soient touchés. Il indique que les importants producteurs de publicité sont aussi adaptés car il existe également la publicité à l'intérieur qui n'est pas redevable. Toutes les astuces, arrivant de plus en plus, pour échapper à cette taxe sont vues. Il s'agit d'un combat car la collectivité passe également par des sociétés pour mesurer régulièrement l'ensemble des panneaux. Des évolutions sont obtenues. Il existe des marges à chaque fois. Cela est également retrouvé sur les barrières des promoteurs qui sont taxées. Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle qu'à l'époque, le sort du cinéma Voltaire a été évoqué. Il souhaite s'assurer que cela rentre bien dans le dispositif concernant les spectacles, et demande si le cinéma a été exonéré de cette taxe.

Le Maire répond que le cinéma a été exonéré dès le départ. Il fait partie de cette exonération.



Pierre-Marie PHILIPPS réplique qu'il s'agit bien de la discussion, à l'époque. Cela a été discuté en commission des finances, mais il a un peu oublié.

Le Maire rappelle qu'à l'époque, le dirigeant du cinéma était monté au créneau. Lorsque ce dernier a vu qu'il était exonéré, il a quitté la séance.

Pierre-Marie PHILIPPS considère que la personne en question a eu raison. Il note ensuite une société qui contrôle les enseignes, et demande ce qu'il se passera lorsque ces enseignes ne sont pas passées en urbanisme. Il souhaite savoir si des anomalies par rapport aux autorisations d'urbanisme ont été remontées, sachant que cela était un travail effectué en commission, et était donné à l'époque, mais plus actuellement. Il aimerait également connaître la manière dont se passe le cheminement d'un constat par cette société, lorsqu'une enseigne ne figure pas dans les dossiers de la collectivité, et savoir si la collectivité doit écrire aux personnes qui ne respectent pas les demandes d'urbanisme standard.

Le Maire répond que, concernant les personnes qui ne respectent pas cela, un certain nombre de courriers ont été envoyés pour demander à ce qu'elles se mettent en conformité et effectuent les demandes. Pierre-Marie PHILIPPS a bien cité le piège. En faisant payer quelque chose, la collectivité se donne un droit. Elle crée un précédent, doit donc l'exonérer, mais doit engager une procédure contre ces commerçants afin de les mettre aux normes, ce qui est actuellement effectué. Le Maire rappelle qu'auparavant, la collectivité n'avait que les enseignes. Elle a aujourd'hui la publicité et les enseignes qu'elle doit traiter avec un nouveau règlement, ce qui n'est pas aussi facile. Le piège, pour elle, est d'abord de vérifier si ces personnes ont bien déposé les demandes, ce qui n'est pas le cas. Il existe un bon nombre d'endroits. Cela signifie qu'il faut les mettre en conformité. S'ils ne le font pas, une procédure doit être engagée. Cela pourra être discuté en commission d'urbanisme, et les procédures engagées seront montrées. Le Maire donne la parole à Etienne t'KINT de Roodenbeke.

Etienne t'KINT de Roodenbeke souhaite apporter une réponse à une question qui a été posée en commission des finances. Il indique que le prestataire passe normalement tous les ans à refaire les vérifications des métrages des nouvelles et des anciennes enseignes. Il imagine donc que le Conseil avait des chiffres légèrement anciens, mais en disposera de plus récents à la prochaine commission.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS imagine que tout cela est stocké dans une base de données. Il demande si, à Ferney-Voltaire, quelqu'un peut avoir accès à cette base de données. Il souhaite savoir s'il est obligé d'attendre un an et un nouveau rapport pour vérifier que quelqu'un n'est pas en conformité.

Le Maire répond que comme ce qui a déjà été évoqué, les tarifs qui ont été fixés commencent au 1^{er} janvier. Or, ce système de contrôle est à disposition tous les ans, et n'est pas possible mensuellement.

Etienne t'KINT de Roodenbeke indique qu'il n'est pas nécessaire qu'un prestataire vienne signaler la pose d'une nouvelle enseigne au mépris des autorisations d'urbanisme, données ou non. Il estime que chacun s'est un jour confronté à une construction ou à une enseigne non autorisée, et a su rapidement trouver les services d'urbanisme sans attendre le retour d'un prestataire quelconque.

Le Maire propose de passer au vote.



Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, abroge par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) les grilles tarifaires de la taxe locale sur la publicité extérieure, fixées dans les délibérations du 5 juin 2018. Il approuve par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU), la nouvelle grille tarifaire de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2026.

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
24,80 €	46,60 €	88,20 €	24,80 €	46,60 €	67,40 €	129,80 €

Il exonère totalement par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU), les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m². Il actualise par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) automatiquement annuellement tes tarifs, à compter du 1er janvier 2027, en l'absence de délibération spécifique, sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE. Et il autorise par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

5. Compte financier unique 2024.

Le Maire passe au compte financier unique 2024, et donne la parole à Etienne t'KINT de ROODENBEKE.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE commence par annoncer deux grandes nouveautés par rapport aux années précédentes, pour ceux qui sont des vieux routiers de la politique :

- la fusion des comptes administratifs et de gestion dans un compte financier unique. Le Conseil avait, jusqu'à présent, l'habitude de voter deux comptes quasiment identiques. Il n'aura qu'une seule discussion cette fois-ci ;
- et l'apparition d'une annexe environnementale cadrée. De longs débats ont eu lieu concernant ce que doit être un « budget vert ». Les décrets d'application sont passés, et avoir un cadre normé permettant de discuter sereinement – Etienne t'KINT de ROODENBEKE l'espère – de l'impact environnemental des investissements sera possible.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE affiche ensuite les chiffres majeurs du bilan, et indique deux points saillants. Le résultat est légèrement négatif en investissement, mais une somme de 844 000 euros est tout de même considérable. En fonctionnement, un très bon résultat a été obtenu, soit un résultat de l'année à 2,7 millions d'euros positifs qui, cumulé avec les résultats antérieurs, amène à un résultat à 5,6 millions d'euros positifs.

Il revient sur les raisons qui amènent à avoir cet excellent résultat de fonctionnement, ainsi que celui de l'investissement. En section de fonctionnement, des recettes sont en hausse, ce qui est une bonne surprise. Des dépenses le sont également, mais étaient prévues dès le budget. Cela a abouti à un résultat très positif. Des dépenses sont sensiblement identiques à celles qui ont été budgétées. Par contre, des recettes sont nettement supérieures à ce qui avait été prévu. Ces recettes de fonctionnement s'élèvent à 21,8 millions d'euros. Une petite moitié est principalement en impôts et taxes. La collectivité a une très bonne tenue de la fiscalité. La taxe foncière représente évidemment une partie importante. Le taux communal a donc été maintenu. Etienne t'KINT de ROODENBEKE rappelle cependant que la loi de finances, en 2024, avait réévalué les bases de 3,9 %.

Il note ensuite une augmentation physique. Les constructions d'il y a quelques années, qui ont été exemptées de taxes foncières, finissent par rentrer dans l'assiette que la collectivité perçoit. Dans les autres taxes et rentrées, il existe une contraction des droits de mutation de 860 000 euros à 800 000 euros, ce qui est une excellente tenue comparée au reste du Département, où ces droits de mutation s'effondrent totalement. Cela se fait avec une certaine prudence, puisqu'il est question de savoir si un effet de retard sera noté, ou si le Pays de Gex va être une exception dans le paysage morose de l'immobilier français.

La CFG est en hausse à 4,6 millions d'euros. Cela a déjà été su, étant donné que la CFG est connue un an en avance. Des recettes exceptionnelles sont à 1,6 million d'euros, soit 1,1 million d'euros de soultes du SIVOM et 500 000 euros de ventes de terrains divers, en particulier autour du BHNS au Département. Etienne t'KINT de ROODENBEKE reviendra là-dessus.

Dans le travail dans lequel la collectivité diversifie ses ressources, Etienne t'KINT de ROODENBEKE rappelle l'existence d'à peu près 650 000 euros de recettes dues aux loyers, présentant l'avantage de ne pas dépendre d'un partenaire extérieur. La CFG, comme la fiscalité, dépend du bon vouloir de l'État et de l'État de Genève.

Quant aux dépenses de fonctionnement, il indique que cela est à hauteur de 18,5 millions d'euros, et 52-53 % de ces dépenses proviennent des charges de personnel qui sont à 9,7 millions d'euros. Il s'agit d'un budget conséquent. Il rappelle cependant que les 222 agents sont ceux qui font le service public. Concevoir une collectivité sans agents est impossible. Le périmètre augmente régulièrement avec, entre autres, l'incorporation d'une nouvelle école avec de nouveaux équipements. Le nombre d'agents est donc mécaniquement appelé à augmenter, et non à diminuer. Tel est le point majeur de vigilance sur les budgets à venir. Etienne t'KINT de ROODENBEKE indique que cela sera discuté en particulier dans le budget 2025, étant donné que les 222 agents n'étaient pas tous présents tout au long de l'année, ce qui a créé un effet de retard sur la rémunération complète.

Pour ce qui est des charges à caractère général, deuxième budget important, à hauteur de 4,4 millions d'euros et en hausse de 25 %, Etienne t'KINT de ROODENBEKE indique que cette fois-ci, cela ne s'explique pas par une inflation galopante (comme les années précédentes), mais principalement par l'incorporation des nouveaux bâtiments du SIVOM (gymnases, écoles...) qui, assez logiquement, augmente la charge d'entretien des bâtiments, ce qui correspond au gros de ces dépenses.

Dans les autres charges de gestion courante, Etienne t'KINT de ROODENBEKE explique quelques mouvements importants. Les dépenses de contribution au SIVOM se concentraient dans ce chapitre. Une très nette baisse peut forcément être constatée, étant donné que la Commune donnait à peu près 1 million d'euros par an au SIVOM, compensés en partie par la première année complète de la résidence

d'autonomie qui engendre une compensation que la Commune verse au CCAS (des compensations salariales en particulier). Etienne t'KINT de ROODENBEKE illustre cela comme étant un jeu de vases communicants.

Il indique ensuite que cette année, étant donné que dans des mandats précédents, certains s'étaient fait une vertu de chasser les indemnités des élus, le montant des indemnités versées a sensiblement baissé. Le nombre d'élus indemnisés a diminué, ce qui engendre mécaniquement une baisse.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE revient sur le sujet des partenaires. En ce qui concerne le lien avec l'État, ce dernier verse généreusement une dotation globale de fonctionnement de 500 000 euros. Par ailleurs, il prélève 186 000 euros avec le FPIC, et 979 000 euros avec le Fonds national de garantie individuelle des ressources. L'État prélève donc, au total, 665 000 euros par an, sous prétexte que Ferney-Voltaire est une Commune riche, dans tous les sens du terme. Etienne t'KINT de ROODENBEKE n'a relevé que ces trois aspects, mais indique qu'il existe évidemment d'autres collaborations avec l'État, soit des liens organiques et pérennes, en particulier des subventions éventuelles.

Il indique ensuite que cette section de fonctionnement, avec un excellent résultat, amène à avoir une amélioration des indicateurs d'analyse qui étaient déjà bons. Cela a été discuté l'année dernière. Il note une augmentation de l'épargne brute (en bleu), ainsi que de l'épargne nette (retraitee de ce qui est payé pour la dette). La Commune a donc des capacités restaurées à investir pour l'avenir des Ferneyiens.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE remet pour mémoire l'état en 2020. Le grand travail de ce mandat a été de restaurer l'équilibre des comptes. La progression continue.

Dans la section d'investissement, cette année, un effort conséquent d'investissement a eu lieu, soit quelques mouvements atypiques de taxes d'aménagement. Or, au final, un résultat négatif est obtenu malgré le recours à l'emprunt.

Concernant les dépenses réelles d'investissement, hors restes à réaliser, Etienne t'KINT de ROODENBEKE indique que cela s'élève à 4 millions d'euros. Environ 1,8 million d'euros sont pour les voiries – il note en particulier de gros mouvements sur la réfection des abords du conservatoire qui ont duré un certain temps –, et 856 000 euros sont pour les bâtiments, dont 342 000 euros pour les écoles. Il souligne qu'un certain nombre de ces investissements, que ce soit dans la voirie ou dans les bâtiments, compteront dans l'amélioration écologique. Dans une des écoles, une chaudière a été changée, cela sera rediscuté dans l'annexe environnementale.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE a remis, à droite, la répartition fonctionnelle des dépenses d'investissement. Les bâtiments sont « éclatés » par service. Quelques travaux ont également été effectués dans l'Hôtel de Ville. Les services généraux sont donc assez élevés.

Dans les recettes d'investissement, Etienne t'KINT de ROODENBEKE aborde le sujet concernant un mouvement atypique de taxes d'aménagement, et croit en avoir déjà parlé au sein de ce Conseil. À la suite de la revente d'un permis, la Commune a touché – de manière transitoire – 2,3 millions d'euros de taxes d'aménagement. Cette taxe d'aménagement est censée repartir dans l'année. À la suite d'un « micmac », dont les services fiscaux ont le secret, cette taxe d'aménagement n'a pas été retirée au 31 décembre, mais il y a quelques mois. Elle apparaît donc dans les restes à réaliser, ce qui les gonfle d'un mouvement fictif. Il n'a jamais été question que cet argent reste sur le compte. Telle est la raison

pour laquelle, dans les ratios du document, parfois, la Commune se ramène hors de ces mouvements, ce qui permet de relater la réalité de ses investissements.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE parle ensuite des subventions d’investissement faibles qui s’élèvent à 176 000 euros, et qui ont déjà été longuement discutées. Deux notes de synthèse seront affichées plus tard, témoignant du changement de braquet attendu par l’Assemblée depuis plusieurs années, et qu’il espère enfin voir arriver.

Quant au recours à l’emprunt que la Commune a décidé en décembre, il s’élève à 1,9 million d’euros, comme budgété. En rajoutant les dettes du SIVOM qui sont arrivées au 1^{er} janvier 2024, cet emprunt engendre un encours de dettes à 7,8 millions d’euros au 31 décembre 2024. La Commune a remboursé, cette année, 827 000 euros de capital, et garde un ratio de désendettement à 2,9 années. Etienne t’KINT de ROODENBEKE rappelle que pour cette année, lors des débats de l’année dernière, il avait annoncé un objectif à 3,2 années. Le cours des choses suit la trajectoire annoncée l’année précédente. Une collectivité est censée s’inquiéter lorsqu’elle atteint dix ans de ratio de désendettement, ce qui est encore loin, ceci s’expliquant en particulier par le très bon résultat de fonctionnement.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE passe ensuite à un sujet qui intéresse particulièrement un certain nombre de ses collègues : l’annexe environnementale. Il s’agit d’une annexe qui va nécessiter plusieurs années pour se mettre en place. Cette année, seulement un certain nombre de dépenses sera étudié, pour 2,4 millions d’euros, soit un peu plus de la moitié des dépenses réelles d’investissement hors dette. Cela sera uniquement porté sur l’un des axes de la transition écologique qui est l’atténuation du changement climatique, bien qu’il en existe plusieurs autres. Etienne t’KINT de ROODENBEKE pense que cet aspect-là rendra les choses énormément plus fines et intéressantes lorsqu’il sera possible de comparer des actions sur différents axes.

La méthodologie a été rappelée aux conseillers municipaux, dans le rapport qu’ils ont reçu. Etienne t’KINT de ROODENBEKE imagine que ses collègues ont lu cela avec délectation. La charge de la preuve incombe à la collectivité. Cela signifie que par défaut, une dépense ne peut pas être favorable, à moins qu’il ait été prouvé qu’elle l’était. Deux tiers des dépenses sont donc classées comme étant neutres. Avec la pratique de cet outil, Etienne t’KINT de ROODENBEKE espère que la collectivité arrivera à un peu plus à affiner et à renvoyer, dans un sens ou dans l’autre, un certain nombre de ces dépenses neutres.

Il relève ensuite 169 000 euros de dépenses défavorables. Dans les budgets importants, cela est expliqué par l’achat de véhicules thermiques pour certains services de la Mairie. Les achats en thermique et en électrique sont à peu près 50/50. L’autre moitié est dans les dépenses favorables car les véhicules électriques sont considérés comme des dépenses favorables à la transition. Une quarantaine de milliers d’euros sont pour la climatisation des bureaux du 1^{er} étage de l’Hôtel de Ville. La température dans ces bureaux était incompatible avec le Code du travail durant l’été. Le choix de la climatiser a donc été fait pour faciliter les choses. Etienne t’KINT de ROODENBEKE avait proposé d’envoyer des agents au sous-sol, mais il a obtenu une réponse disant que ce serait vu comme une mesure vexatoire.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE poursuit avec des dépenses favorables, avec l’achat de véhicules électriques et les travaux d’entretien dans les bâtiments communaux qui ont permis une amélioration de leur impact climatique, soit un changement de chaudière et une isolation. Elle a également une part importante des travaux effectués sur les abords du BHNS, car tout ce qui favorise le transport collectif



est considéré comme étant une dépense favorable. Cela est au sens de la méthodologie qui s'applique dans les textes, et qui redit que les constructions nouvelles sont considérées comme très favorables pour la part dédiée au transport en commun 100 % décarboné, et comme favorables sous condition pour la part dédiée au transport en commun non décarboné.

Le Maire passe la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER lit l'article 752 du CG3P : « *Lorsque l'occupation ou l'utilisation du domaine public ou privé d'une personne publique est consentie à un tiers à des conditions plus favorables que celles du marché, la valeur de l'avantage économique consentie est assimilée à une subvention* ». Il indique que lorsque des biens immobiliers sont loués à une valeur inférieure à celle du marché, il est donc requis de faire la différence entre la valeur à laquelle ils sont loués et la valeur à laquelle ils devraient être loués, et ce en faisant intervenir les domaines, comme l'a demandé la Chambre régionale des comptes à Divonne-les-Bains puis à Saint-Genis-Pouilly, calculer la différence, prendre cette différence et l'inscrire au compte de dépenses qui est adapté, et non au compte 732 qui est un compte de recettes. Des suggestions existent pour cela, comme inscrire cette différence au compte 6574 en tant que subvention exceptionnelle, ou au compte 65738 en tant que subvention de fonctionnement à des personnes de droit privé. Comme libellé, Jean-Loup KASTLER suggère de mettre « avantage en nature », « écart de loyer » ou autre, au titre de l'article. Cela doit être effectué. Sinon, le compte n'est pas conforme à la réalité des faits, dans le cas où il existe un écart entre le niveau de la valeur locative adaptée et le niveau de la valeur locative réelle, par exemple. Jean-Loup KASTLER demande donc à Etienne t'KINT de ROODENBEKE s'il l'a fait.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE répond qu'il n'est pas en charge de cela. Non seulement il n'a pas la prétention de remplir lui-même un tableau pareil, mais il n'est pas non plus comptable. L'intérêt du compte financier unique est par contre très clair : être en discussion avec le receveur. La collectivité l'est, et la question de savoir sur quel article les dépenses doivent être mises est une discussion constante qu'elle a avec lui. Etienne t'KINT de ROODENBEKE a fait son choix entre l'interprétation de Jean-Loup KASTLER concernant le droit, et celle du comptable public. Il sait actuellement que Jean-Loup KASTLER interpelle régulièrement les services de la Préfecture à ce propos. Au cas où des changements sont demandés, tant que ce n'est pas une injonction d'une personne dépositaire d'une vraie connaissance dessus, Etienne t'KINT de ROODENBEKE considérera que l'interprétation du comptable public est correcte. Il croit avoir répondu à chacun des conseils municipaux sur ces questions, depuis peut-être un an et demi, et pense qu'il s'agit d'une somme de 21 millions d'euros en recettes de fonctionnement. Il a bien noté l'existence d'accords profonds sur cette question, et pense qu'il serait maintenant mieux de s'intéresser à autre chose.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER aimerait effectivement s'occuper d'autres choses. Il observe dans les décisions du Maire – généralement depuis la fin de l'année 2024, mais en particulier aujourd'hui – des conventions précaires d'attribution de logements communaux qui sont progressivement nombreuses. Concernant l'injonction d'une autorité compétente qu'Etienne t'KINT de ROODENBEKE vient de mentionner, Jean-Loup KASTLER estime que ce dernier ne considère donc pas la Chambre régionale des comptes comme telle.

Le Maire répond que les remarques de la part de la Chambre régionale des comptes étaient, sont et seront encore reçues.



Jean-Loup KASTLER réitère que M. Etienne t’KINT de ROODENBEKE a indiqué que la Chambre régionale des comptes n’était pas compétente.

Le Maire souligne qu’il s’agit de la libre administration des collectivités territoriales.

Jean-Loup KASTLER répond que la libre administration porte sur la libre responsabilité.

Le Maire constate que Jean-Loup KASTLER mélange les choses. Il rapporte que l’exécutif a également interrogé les services de l’État, et a obtenu un certain nombre d’informations. Certaines communes semblent appliquer les mêmes tarifs qu’à Ferney-Voltaire.

Jean-Loup KASTLER estime que cela peut se faire en s’entendant avec les services de l’État. Les choses sont marquées dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Le Maire répond que tel est le problème de Jean-Loup KASTLER, pas le sien. Pour l’instant, la collectivité respecte la loi, tout est déclaré, et il n’existe aucun enrichissement personnel.

Selon Jean-Loup KASTLER, il ne s’agit pas d’une question d’enrichissement personnel.

Le Maire rappelle qu’il a déjà répondu à Jean-Loup KASTLER sur ce sujet, et demande pourquoi il le réitère. Le problème du logement pour les agents est critique. Les baux précaires sont, aujourd’hui, souvent pour attendre un logement social qui ne vient pas. Obtenir un logement social peut durer d’un mois à un an.

Jean-Loup KASTLER souligne que la Commune de Ferney-Voltaire compte 220 agents, et demande combien d’entre eux bénéficient de logements communaux.

Le Maire répond que tous les agents n’en bénéficient pas, et que Jean-Loup KASTLER le sait. Le sens des interventions de ce dernier n’est pas loin de l’absurdité qui a été mentionnée plus tôt dans la réunion.

Jean-Loup KASTLER relève qu’Etienne t’KINT de ROODENBEKE a répondu hors micro qu’effectivement, la Chambre régionale des comptes n’est pas compétente, et aimerait l’entendre dire cela clairement.

Le Maire indique qu’Etienne t’KINT de ROODENBEKE n’a pas dit cela, et passe la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS souhaite faire une remarque concernant la section d’investissement. Il s’agit d’un vieux cheval de bataille qui remonte à 2022, avec le choix de voter le budget en décembre – que Pierre-Marie PHILIPPS a interrogé à l’époque –, ce qui oblige le Conseil à établir un budget supplémentaire plus tard. La justification à l’époque était que cela allait aider à réaliser davantage le budget d’investissement. Les choses ont cependant empiré. Après en avoir échangé avec Etienne t’KINT de ROODENBEKE, Pierre-Marie PHILIPPS espère que le Conseil va revenir à la raison, revoter le budget en mars, ce qui est la meilleure chose pour une Commune comme Ferney-Voltaire et arrêter d’explorer les solutions qui ne fonctionnent pas.

Le Maire donne la parole à Etienne t’KINT de ROODENBEKE.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE pense qu’il ne faut pas corréler deux choses. Il n’est pas sûr que la question du calendrier soit aussi préoccupante dans la relation de l’investissement qui peut être établie. Le but a été d’améliorer les choses. Cela n’a pas fonctionné. Après usage,

Etienne t’KINT de ROODENBEKE pense que le calendrier n’était pas utile, mais ne pense pas que cela soit la cause de ce que Pierre-Marie PHILIPPS appelle un pire investissement. Le pour et le contre ont été pesés. Ce cycle budgétaire sera terminé, et le budget supplémentaire sera établi en juillet. Changer le cycle budgétaire sera l’objet des travaux de la commission finances, au début de l’automne.

Le Maire rappelle que Ferney-Voltaire n’est pas la seule Commune qui est rentrée dans ce système-là. Il a été vu que cela n’était pas pertinent, et le Maire rejoint Pierre-Marie PHILIPPS là-dessus. Il donne ensuite la parole à Dorian LACOMBE.

Dorian LACOMBE remercie Etienne t’KINT de ROODENBEKE pour ces précisions. Il relève ensuite une petite observation concernant le budget, au sujet duquel Etienne t’KINT de ROODENBEKE a mentionné ce que l’État donne et reprend à la collectivité. Ce dernier n’a pas du tout mentionné la contribution financière genevoise.

Le Maire répond que cela a été affiché plus tôt.

Dorian LACOMBE lit ce qui est affiché sur l’écran. Il indique ensuite qu’il y a quelques jours, le canton de Genève a publié les chiffres : 5,3 millions d’euros sont pour Ferney-Voltaire, et 5,6 millions d’euros pour Saint-Genis-Pouilly.

Prise de parole en même temps

Dorian LACOMBE indique qu’il conviendrait de faire un recensement des frontaliers.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE rappelle que la CFG est en hausse. Avec toute l’incertitude qui va avec cette dernière, il s’agit du seul point positif. Des discussions ont eu lieu, et Etienne t’KINT de ROODENBEKE est d’accord avec Dorian LACOMBE sur le fait que si la collectivité pouvait être un petit peu plus sûr du nombre réel de frontaliers, elle serait certainement plus sereine. Il indique ensuite avoir du mal à pousser des cris d’orfraie lorsque la CFG prend entre 300 000 euros et 600 000 euros par an. Il n’est pas vraiment en position de force, vis-à-vis de la Préfecture, pour venir demander des contrôles renforcés, même si cela serait le moment. Ce n’est pas lorsque les choses s’effondreront qu’il faut se réveiller.

Le Maire indique que ces contrôles ont été effectués. Il s’agissait d’un vrai combat, mais d’autres communes de la Haute-Savoie l’ont fait. Concernant ce que la collectivité peut déclarer, elle dépend également de la bonne volonté de Genève. L’effet de douane, avec le Covid, a aussi montré des réalités. Le Maire rappelle que dans ce mandat, presque 1 000 frontaliers de plus ont été pris. Or, cela signifie que les habitants et les services augmentent pareillement. Il rappelle également que des valeurs du frontalier ont été obtenues. De mémoire, le Maire indique que cela approchait presque les 2 000 euros, mais est redescendu à 1 600 euros – Pierre-Marie PHILIPPS pourra peut-être préciser cette valeur. Quant aux effets de change, cette année, ils sont assez favorables mais peuvent également varier. Genève stabilise cela. La collectivité a aujourd’hui un change qui est tout de même très haut par rapport à l’euro. Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS découvre que Dorian LACOMBE a les chiffres par Commune, tandis qu’il ne les a pas encore, ce qui le rend furieux, mais pas contre ce dernier. Pierre-Marie PHILIPPS n’a que le chiffre global, et voudrait avoir les chiffres par Commune.

Le Maire rappelle que cela a été publié sur les médias.



Pierre-Marie PHILIPPS répond qu'il avait vu la globalité, mais pas le détail. Il indique qu'avoir les chiffres en détail est très intéressant. Il ajoute que la valeur du frontalier est cruciale. Elle avait chuté à 1 600 euros, et est remontée à 1 800 euros l'an dernier. Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il faut calculer sa valeur actuelle. Entre les années de baisse et les années de hausse, 7 % ont été perdus, ce qui est tout de même important.

Concernant les faux résidents à Ferney-Voltaire, il indique que la Collectivité a mené une action similaire à ce que faisait Saint-Julien-en-Genevois à l'époque. Elle n'a cependant pas reçu énormément d'aides, et ne peut pas s'appuyer sur des dispositifs légaux. Elle peut donc toujours penser qu'il existe un nombre délibéré de faux résidents à Ferney-Voltaire qui font perdre entre 300 000 euros et 400 000 euros par an, eu égard au taux de résidences secondaires qui est le double de celui de Divonne-les-Bains (qui est une station balnéaire). Le taux de résidence secondaire de Ferney-Voltaire est à 16 % ou 17 %, soit 800 logements, ce qui est tout de même nombreux pour avoir peu de palmiers.

Le Maire rappelle que des essais ont été effectués. Ferney-Voltaire est passée de 20 %, à 40 %, puis à 60 % de taxation sur les résidences secondaires. Une baisse est survenue, mais cela est remonté. L'économie genevoise est très particulière. Elle est demandeuse d'emplois, et il ne s'agit pas de frontaliers mais de fonctionnaires internationaux. Le Maire invite donc à faire attention. Les choses par rapport à la Genève internationale sont un peu plus graves qu'elles ne puissent paraître. Des effets seront induits. Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU indique que le compte financier unique 2024 qui est présenté traduit et résume en même temps la volonté politique de l'exécutif, dans le cadre du fonctionnement de la Commune. Il demande quelles sont les réalisations qui ont été faites pendant cette période, et qui justifient ces dépenses, dans le cadre de l'amélioration de la vie quotidienne des Ferneyiens. Sachant que l'exécutif sera incapable de lui répondre, Christian LANDREAU ne veut pas embarrasser qui que ce soit. Il souhaite simplement connaître les grands travaux qui ont été effectués, outre un banc public à gauche et une poubelle à droite. Sa question fondamentale, au-delà de cela, est de savoir la raison pour laquelle le Conseil vote un compte financier unique 2024 au Conseil municipal du mois de juin, soit quasiment au milieu de l'année 2025. Christian LANDREAU s'attend à ce que le Maire lui réponde en disant qu'il existe toutes sortes de calculs, références, etc. Or, cela ne sera pas suffisant face à ses interrogations.

Le Maire souhaite apporter une réponse technique.

Christian LANDREAU répond que la technique est pour les agents. Le Conseil se réunit en politique.

Le Maire répond qu'avec l'expérience que Christian LANDREAU a, ses questions ne sont pas à la hauteur, mais qu'il va lui répondre quand même.

Christian LANDREAU indique que le Maire peut penser cela. Par moments, il faut s'élever pour répondre et être à la hauteur.

Etienne t'KINT de ROODENBEKE n'aimerait pas que ses propos soient mal interprétés. Il ne méprise pas la technique, mais la réserve aux personnes qui savent la faire. Il souhaite cependant apporter une réponse concernant la question du calendrier. Le compte administratif de l'année dernière a été voté au Conseil municipal du 4 juin. Il s'agit de ce qui a été évoqué par Pierre-Marie PHILIPPS, soit le nouveau *planning* que la collectivité a créé sur trois ans, avec un nouveau calendrier budgétaire, en essayant de trouver un calendrier budgétaire qui permette d'être plus efficace dans les investissements.



Etienne t’KINT de ROODENBEKE rappelle que cela s’est avéré inefficace. Il espère donc que l’année prochaine, la collectivité pourra présenter un compte financier nettement plus tôt, comme dans les mandats antédiluviens de 2008 à 2014.

Il note ensuite un point important. Comme il a déjà indiqué à la commission des finances, cette année particulièrement, le fait de mettre en place un compte financier unique – avec les échanges que cela nécessite entre le Trésor et la collectivité – est extrêmement chronophage. Le temps de construction d’un tel document ne devrait donc pas être négligé.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE aimerait que le 15 janvier, dire ce qui a été dépensé sur l’intégrité de l’année 2024. Or, les finances publiques ne fonctionnent pas ainsi, et ce, pour plusieurs raisons. Les retours de l’État n’ont été reçus qu’assez tardivement. Il passe ensuite à la question des réalisations. Sur 4 millions d’euros, certaines réalisations ne se voient pas, mais sont bel et bien existantes. Les personnes n’ayant pas d’enfant ne se rendent pas compte du changement de la chaudière d’une école. N’ayant pas d’enfant y allant, Etienne t’KINT de ROODENBEKE lui-même ne se rend pas compte de ce que cela a changé au quotidien des enfants de l’école concernée.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE essaie d’expliquer à Christian LANDREAU que, même si cela ne l’intéresse pas vraiment, les enfants sont des Ferneysiens comme les autres, même s’ils n’ont pas le droit de vote. Il ajoute que pour quelques centaines de Ferneysiens, ou voisins, ou amis qui fréquentent les abords du conservatoire, cette réfection n’est pas rien. Il existe également des investissements dans les achats de véhicules pour que les services de la Ville puissent rendre un service. Etienne t’KINT de ROODENBEKE souligne encore une fois que ces réalisations ne sont pas visibles, mais existent. Il préférerait la construction d’une nouvelle école à chaque mandat, mais tel n’est pas le cas.

Il indique que si Christian LANDREAU avait écouté jusqu’au bout ce qu’il disait à la fin de la section de fonctionnement, il aurait compris que cette année, la collectivité a achevé un cycle de trois ans, dont le but était de permettre d’avoir des moyens pour des projets importants. Cela signifie que, contrairement à ce qu’il se dit à l’extrême droite de l’Assemblée, la collectivité ne dépend pas de la SPL pour financer sa prochaine école. La SPL la finance, étant donné que tel est le principe d’une ZAC. Or, la question n’est pas de savoir si la collectivité a les moyens ou pas. Cette indépendance financière permettra à la prochaine mandature d’honorer une partie des promesses que la collectivité commence déjà à réaliser dans les rues de Ferney-Voltaire.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE pense que son éventuel successeur, qui – dans un an – présentera au Conseil un budget permettant d’honorer les innombrables promesses qu’il aura faites, sera bien heureux de pouvoir compter sur ce résultat pour pouvoir payer ce que les Ferneysiens souhaiteront avoir pour leur avenir.

Jean-Loup KASTLER estime qu’Etienne t’KINT de ROODENBEKE n’a pas répondu à sa question, en répondant qu’il ne sait pas, ne connaît pas et autre, concernant cet écart entre la valeur locative adaptée que la Ville pratique et la valeur locative réelle. Il souligne que le rôle d’une opposition est de poser des questions, et d’obtenir des réponses. Jean-Loup KASTLER demande si cela est légal ou pas, et invite la majorité à en parler à qui de droit. Il réitère ainsi sa question et demande si la différence a été inscrite au registre des dépenses.

Etienne t’KINT de ROODENBEKE indique qu’il ne répond pas aux menaces juridiques, et invite Jean-Loup KASTLER à s’adresser à qui de droit.



Jean-Loup KASTLER précise qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une menace juridique, mais d'une question.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE estime que la majorité a répondu moult fois. Il invite Jean-Loup KASTLER à consulter le compte administratif, dont il a l'entière disposition.

Jean-Loup KASTLER ajoute qu'il a également demandé l'inventaire des biens louables de la Commune, afin de pouvoir effectuer lui-même le calcul. Indiquant que la majorité prétend ne pas en avoir, et ne pas être obligée d'en avoir, il demande comment réaliser le travail si la majorité refuse de donner les réponses, et refuse de donner les documents dont elle est censée disposer.

Le Maire le réfute. Il souligne que la majorité n'a, à aucun moment, refusé de donner des documents.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il a l'*e-mail*.

Le Maire ajoute que, lorsque les conseillers demandent des documents, la majorité les leur fournit. Il note cependant que Jean-Loup KASTLER demande des documents du personnel à midi moins deux.

Jean-Loup KASTLER pointe un refus d'inventaire.

Le Maire rappelle que Jean-Loup KASTLER a demandé un certain nombre de documents, qui lui sont remis à chaque fois, comme à tous les conseillers présents. Il souligne que le personnel de la Commune n'est pas au service de Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER répond que ce personnel n'est pas au service du Maire non plus.

Le Maire indique que Jean-Loup KASTLER demande et aura un certain nombre d'éléments. Il réitère que ces documents lui sont remis à chaque fois. Il note que ce dernier demande, par ailleurs, plusieurs éléments de façon péremptoire et diffuse. Les *e-mails* de sa part sont assez surprenants.

Jean-Loup KASTLER donne lecture à un *e-mail* de réponse de la Directrice des services juridiques : « S'agissant de votre demande relative à une synthèse des logements loués, nous vous confirmons que notre service ne dispose pas d'une telle base. » Il ignore comment la majorité calcule.

Le Maire indique que cela est selon les propos de Jean-Loup KASTLER. La Commune a cependant un classeur avec tous les documents, tous les baux. Il rappelle que la majorité a répondu que ces baux étaient anonymes. Le Maire passe la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU indique qu'il a posé sa question, qui lui paraît claire, concernant le compte financier unique, à Monsieur le Maire. Il estime qu'il s'agit d'un acte politique, il pose donc la question à Monsieur le Maire, pour que ce dernier lui réponde. Il observe cependant que, pour toute réponse, au lieu de lui répondre, le Maire va sur le banc de touche, laissant à son éminent adjoint répondre, alors qu'il s'agit d'un acte politique du Maire. Christian LANDREAU attend, comme il le dit plus souvent, que le Maire s'engage sur certaines questions et réponde clairement. Il comprend néanmoins le besoin d'un souffleur de théâtre, et conçoit qu'Étienne t'KINT de ROODENBEKE en est un excellent.

Le Maire croit qu'étant à Sganarelle, cela lui suffit. Il invite Christian LANDREAU à lire le document, qui est assez conséquent. La principale discussion actuelle est que l'autofinancement de la Commune diminuait, et que si elle ne remettait pas cela à niveau, cela n'aurait pas permis d'assurer l'avenir. Le Maire indique que les efforts que toutes les équipes et le personnel ont fournis, qu'il a demandés, consistent à retrouver cet autofinancement. Il s'agit de politique. La Commune aurait perdu cet

autofinancement si elle avait continué sur la même trajectoire. Les efforts continueront, que ce soit dans ce mandat-là ou dans les prochains. L'annonce qui est diffusée actuellement est celle de l'effort commun. La Commune de Ferney-Voltaire a échappé à la taxation sur son budget, peut-être car elle est un peu plus vertueuse que les autres. D'autres communes du Pays de Gex ont payé très cher la dette de l'État. Le Maire rappelle que l'État prend tout de même 600 000 € à la Commune.

Il rappelle que la Commune a perdu, comme le Département, une grande partie de sa recette dynamique. L'objectif actuel est de déterminer comment la Commune peut retrouver ses équilibres. Tout le travail d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE et de l'équipe était de retrouver les marges. Le Maire avoue, pour autant, être assez inquiet sur l'avenir, en termes de politique. L'arrivée de populations nouvelles obligera les communes à avoir des équipements, soulevant la question du financement. Il ne suffit pas d'investir. Cela crée du fonctionnement. Comme mentionné précédemment, 222 agents ne sont pas rien.

Cette recherche de marges est le travail qui a été réalisé, et inscrit sur ce document-là. Sans l'autofinancement, il n'existe pas d'emprunt, puis plus rien. Le Maire confirme qu'il fait de la politique, et indique que telle était la commande politique qu'il a donnée à l'ensemble de ses collègues. Le vrai travail a été réalisé. Il les en remercie.

Les marges sont très aléatoires. Concernant la CFG, le Maire note que cela engage la Commune également, mais que si toutes les communes du Pays de Gex la perdaient, elles seraient en faillite. Telle est la vérité. Il passe la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU le remercie des explications. Il indique qu'il s'est imprégné de l'entièreté du rapport, et voulait savoir, de manière plus explicite de la part du Maire, ce qui a été réalisé. Il a compris. D'après les explications que le Maire et son éminent adjoint viennent d'apporter, il en déduit que lorsque des Ferneysiens lui demanderont ce que la majorité met en place de concret et de visible pour améliorer le quotidien de la population dans le cadre de sa vie quotidienne, il leur répondra que la Commune a changé une chaudière, et leur demandera d'être heureux car ils sont au chaud, et qu'ils ont le ventre plein grâce au Maire.

Le Maire indique que la Commune s'est actuellement lancée dans le réseau de chaleur. Cela va être un investissement assez important pour la Ville. Cette année 2025, l'agrandissement de certaines écoles, ainsi que la création d'une nouvelle crèche, est également prévu. Ces travaux sont engagés. Un certain nombre de travaux sont dans l'esprit de cette équipe, dont le photovoltaïque. Le Maire répète encore une fois que la période 2022-2023-2024 a été très difficile. Il fallait donc retrouver ces marges. La Ville a lancé un certain nombre de travaux, qui vont continuer. La vraie difficulté est de trouver des entreprises (les marchés sont souvent actuellement infructueux et relativement chers), et en interne d'avoir du personnel en capacité de gérer ces travaux. Il s'agit d'une autre difficulté qui est pendante à toutes les collectivités du Pays de Gex, y compris le Département. Personne n'y échappe.

Telle est la difficulté, mais plusieurs travaux sont engagés. Concernant l'état des routes à Ferney-Voltaire, au vu des travaux et des balancements, le Maire estime que plusieurs chaussées seront à refaire dans les deux ou trois ans. Cela ne se voit pas actuellement.

Christian LANDREAU confirme que cela ne se voit pas, mais se vit.

Le Maire conçoit que les Ferneysiens supportent ces travaux pour l'instant, et les remercie. Il assure que cela se terminera dans quelques mois. La Commune a réalisé plusieurs projets et continuera ainsi.

Le Maire souligne qu'elle n'a pas changé qu'une chaudière. Tenir ces propos serait méprisant pour le travail des services, et pour la Commune. Elle a investi dans plusieurs sujets. Ferney-Voltaire n'a néanmoins, certes, pas construit une salle des fêtes à 13 ou 15 millions. La Commune n'en a pas les moyens pour l'instant. Elle le pourra plus tard. Le Maire le souhaite pour la Ville. Il indique que retrouver des marges signifie faire de la politique intelligente.

Il passe la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI remercie Étienne t'KINT de ROODENBEKE pour la présentation. Ne faisant pas partie de la commission des finances, il indique ne pas tellement connaître les sujets qui y ont été abordés. Il évoque le tableau à la page 15, qui présente le récapitulatif de tous les ratios, etc. Il avoue n'avoir peut-être pas fait attention à cela avant, mais se rend compte que le tableau est hyper erratique niveau de l'investissement. La Commune est passée du simple au double au niveau des recettes, ainsi que des dépenses, avec plusieurs mouvements au fil des années. Il estime qu'il existe plusieurs raisons différentes, mais demande à Étienne t'KINT de ROODENBEKE d'exposer pourquoi les dépenses et les recettes hors emprunts ont de tels écarts sur cette section d'investissement. Cela interroge. Rémi VINE-SPINELLI indique ne pas avoir de point de comparaison avec d'autres communes. Il ignore si cela est très commun. En voyant cela, concernant les discussions vis-à-vis de cette projection dans l'avenir, si les chiffres peuvent doubler ou se diviser par deux d'une année à l'autre, s'il existe une telle incertitude au niveau de ces dépenses et recettes de section d'investissement, il demande à quel point la Commune peut se projeter.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que ces chiffres sont extrêmement variables, suite à un aspect en particulier. Les recettes d'investissement comprennent la taxe d'aménagement, qui par essence, dépend des constructions qui sortent ou pas. Il s'agit de variations importantes.

En 2020-2021, aucun programme n'a été livré pendant l'année, puisque le Covid avait stoppé tous les chantiers, avec les rappels. Il existe des effets de la sorte qui sont assez variables, et qui rendent l'exercice un peu « au doigt mouillé ». Il lui semble qu'il l'a déjà mentionné lors des constructions budgétaires. Pour être certain d'avoir la recette dans l'année à la construction du budget (que cela soit en décembre ou en mars ne changera pas grand-chose), il s'agit d'un exercice d'équilibriste et d'estimation. Les services de l'urbanisme réalisent un travail important d'estimation de date de livraison des ensembles sur le sujet. Quelques recettes exceptionnelles peuvent survenir là-dessus.

Concernant les dépenses, il existe un fonds commun. Chaque année, bon an mal an, deux ou 2,5 millions d'euros d'investissements sont le plancher d'entretien du patrimoine communal sur l'entretien courant, qu'il soit bâtementaire ou routier. Cela dépend ensuite des projets et de leur étape de maturation. Étienne t'KINT de ROODENBEKE prend l'exemple de la médiathèque : frais d'études la première année ; quasiment pas de dépenses pendant un ou deux ans ; beaucoup de dépenses, sur un ou deux ans, la dernière année ; puis cela redescend. De tels éléments se rajoutent parfois ainsi sur les grands projets. Depuis quelques années, la Commune essaie de réaliser des projets plutôt moyens, type « réflexion des abords du conservatoire ». Cela permet d'en mener plus régulièrement, et pas un par mandat. Il existe néanmoins des variations selon l'état de réalisation des projets.

Cette année, le résultat est conséquent. Cela va permettre à la Commune d'incorporer et d'envisager des investissements sur la deuxième partie de l'année. Elle va pouvoir verser plus d'investissements. Selon la capacité à gérer correctement la Commune, il existe une capacité à investir sur certains projets.



Le Maire ajoute que la Commune a mis en place des plans pluriannuels d'entretien, ce qu'elle ne faisait pas avant. Cela l'a obligée à penser. Il évoque les écoles qui n'avaient pas reçu un coup de peinture depuis longtemps. La Commune a actuellement repeint environ deux classes par établissement chaque année. Elle l'a budgété. Elle a cette vision-là. Dans l'entretien courant, Le Maire conçoit que la Commune peut construire des écoles neuves, mais indique qu'il faut également penser à l'existant. Il estime qu'il s'agit également d'une autre façon de penser le fonctionnement de la Commune.

Même s'il conçoit que Ferney-Voltaire n'a pas eu de grandes constructions lors de ce mandat, il rappelle que d'autres projets ont été réalisés. Il évoque également les réseaux, les pistes cyclables et autres, avec des coûts et autres. Leur mise en place est normale. Les prochains mandats auront certainement d'autres investissements, beaucoup plus importants, mais qui vont nécessiter de l'emprunt. Les emprunts sont pour l'instant impossibles sans les marges. Le Maire passe la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER demande qui les « autres personnes de droit privé » du compte 65748 sont, en termes de catégorie (associations ou autre).

Étienne t'KINT de ROODENBEKE répond qu'il n'a pas le détail. Il ajoute que son accès au logiciel de gestion, Ciril, est défaillant ce soir.

Jean-Loup KASTLER trouve gênant de présenter le CFU avec un accès défaillant.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise qu'il n'a pas décidé de la date de mise à jour de certificat.

Jean-Loup KASTLER estime que cela signifie peut-être qu'il faudrait retirer le CFU. Il ignore comment voter une délibération sans le détail des comptes. Il est choqué de la situation. Les conseillers n'ont pas de réponse à leurs questions.

Le Maire assure que Jean-Loup KASTLER aura l'explication qu'il demande.

Jean-Loup KASTLER souligne que cela ne lui convient pas de débattre et de voter avant l'obtention des réponses.

Le Maire donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que le CFU est un travail conjoint entre les services de la Commune et les services de l'État. Il est déjà examiné par l'État, donc insinuer qu'il serait éventuellement malhonnête incrimine les services de l'État.

Jean-Loup KASTLER trouve exceptionnel ce vrai service d'ordre de la majorité. Il note que la majorité parle de libre administration des collectivités territoriales pendant toute la soirée, mais que la responsabilité revient tout à coup vers l'État lorsque l'opposition pose des questions.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique qu'il peut donner une partie de la réponse, incomplète à son grand gré, à la question de Jean-Loup KASTLER.

Le Maire confirme que la majorité essaiera de donner une partie de la réponse.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique qu'a priori, il s'agit au moins en partie des échanges de la Commune avec des associations.



Il entend qu'il s'agit d'un point bloquant pour Jean-Loup KASTLER. Il indique ne se bercer d'aucune illusion sur le fait que quelle que soit la réponse qu'il donne, Jean-Loup KASTLER ne sera pas satisfait sur les autres points, et donc votera contre cette délibération. Étant transparent, il s'engage néanmoins à lui envoyer la liste, dès qu'il récupérera un accès à Ciril. Il l'invite, par ailleurs, à le lui rappeler de vive voix sur leur lieu de travail, si l'occasion se présente.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 22 voix pour, 2 voix contre (Nicolas KRAUSZ et Raphaël VINÇON), un ne prend pas part au vote (Jean-Loup KASTLER) et une abstention (Christian LANDREAU) le CFU 2024 de la commune de Ferney-Voltaire. Il donne par 22 voix pour, 2 voix contre (Nicolas KRAUSZ, Raphaël VINÇON), un ne prend pas part au vote (Jean-Loup KASTLER) et une abstention (Christian LANDREAU) pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Le Maire passe la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE présente la délibération. Il est proposé de combler les 845 000 € de résultat négatif dans la section d'investissement par une part de l'excédent de la section de fonctionnement, de manière classique. Cette partie est affectée directement aujourd'hui pour équilibrer les sections. Comme évoqué en début d'année, un deuxième temps est prévu le mois prochain pour voir comment réinjecter le reste de l'excédent dans les investissements de 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'inscrire la somme de 844 467,62 €, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068, de manière assez classique.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Après l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 26 mai 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, reporte par 22 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ) et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), au budget supplémentaire 2025 le solde excédentaire de fonctionnement, soit 4 798 190,39 € au compte 002. Il reporte par 22 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ) et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), au budget supplémentaire 2025 le solde excédentaire d'investissement, soit 2 872 647,65 € au compte 001. Il inscrit par 22 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ) et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), la somme de 844 467,62 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068.

7. Partenariat entre la Ville de Ferney-Voltaire et les Transports Publics Genevois – Participation financière à l'acquisition d'un abonnement annuel de transports publics – jeunes 10-19 ans.

Le Maire passe à la délibération suivante, concernant le partenariat entre la Ville de Ferney-Voltaire et les TPG. Il s'agit d'une participation financière pour permettre à des jeunes de 10 à 19 ans l'accès à un abonnement annuel.

Il rappelle que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de réduire la prise en charge des transports scolaires pour les élèves inscrits au collège et au lycée, et de demander une participation aux familles pour accéder à ces transports, plaçant pour certaines familles, une charge financière importante. Le coût des transports dans le Pays de Gex est un poste économique important pour les familles, qui limite la mobilité des jeunes, ainsi que les accès aux activités culturelles, sportives, éducatives ou professionnelles. Les TPG disposent d'une plateforme digitale qui permet aux collectivités de financer une partie des abonnements de leurs habitants. Dans ce cadre-là, la Ville a souhaité adhérer à ce dispositif. Il s'agit d'une initiative qui s'inscrit dans une politique municipale de volontarisme d'accompagner les jeunes Ferneyiens. Cela facilite leur mobilité et leur inclusion sociale.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une aide financière de 100 € pour chaque abonnement annuel local France (zone 250), souscrit pour un jeune âgé de 10 à 19 ans, domicilié à Ferney-Voltaire ; de signer un contrat de partenariat avec les TPG permettant l'application directe de la réduction lors de la souscription ; d'inscrire au budget supplémentaire 2025 une enveloppe de 10 000 € liée au financement de ce dispositif ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses délégués à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision. Ce contrat d'abonnement est disponible dans les pelles des conseillers. Le Maire passe la parole à Rémi VINE-SPINELLI, puis à Nicolas KRAUSZ.

Rémi VINE-SPINELLI se réjouit de cette mesure. Il s'enquiert du nombre d'abonnés, notamment en fonction de la population de jeunes, et demande si cette aide contribue à inciter le nombre de personnes. Il regrette la disparition de la Région dans son implication. Il évoque le Critérium du Dauphiné, avec les publicités de la Région à chaque virage. Elle sait s'investir dans le spectacle, mais peine à s'investir dans l'éducation des jeunes du territoire. Rémi VINE-SPINELLI ne peut que le regretter.

Le Maire rappelle que la Région a repris la gratuité des transports, ancienne compétence du Département de l'Ain. Certains départements de la Région n'avaient pas cette gratuité. Ils l'ont supprimée en partie. La Commune de Ferney-Voltaire essaie désormais de reprendre cela pour donner un léger coup de main à ces jeunes. Elle a rencontré les TPG à plusieurs reprises pour voir le nombre d'abonnements qui existaient. Le Maire trouve cela plus intéressant. Il s'agit d'un début pour la Commune. Ils ont fixé les collégiens et les lycéens pour voir ce modèle. Il pourra sûrement être amélioré. Cela est assez fastidieux. Le jeune peut prendre un abonnement avec ce système-là, du moment qu'il prouve qu'il est domicilié à Ferney-Voltaire. Il est relativement facile pour les jeunes d'avoir ces abonnements, pratiques pour circuler, surtout dans le Pays de Gex. Le Maire rappelle qu'il existe Genève, certes, mais qu'il existe également le Pays de Gex. Le reste est regrettable, dont la tarification, mais tel est, pour l'instant, l'effort que la collectivité a fourni pour les jeunes ferneyiens. Les transports en commun sont actuellement un coût très important et nécessaire pour l'Agglomération. Personne ne critique cela. La Commune donne néanmoins un petit coup de pouce à ses jeunes.



Le Maire indique que le Conseil pourra débattre politiquement de ce qui est bien ou pas, mais que ce vote concerne l'aide de la Commune à ces jeunes ferneysiens de dix à 19 ans. Il passe la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ confirme que cela est mieux que rien. Il indique néanmoins avoir le souvenir de la présentation de cette offre en commission, à l'époque où Khadija UNAL avait des responsabilités éminentes dans la majorité, et où elle animait cette commission sur les grands projets et la mobilité. Il rappelle qu'une représentante des TPG était venue en invitée. Il lui semble que la Mairie n'était pas rentrée en matière à l'époque, quelques années auparavant. Il a essayé de retrouver cela dans les comptes rendus, mais n'y est pas arrivé.

En dehors de ce rabais, il soulève la problématique d'aller à Genève, avec les tarifs exorbitants que pratiquent les TPG pour les résidents français. Il pense qu'une offre était possible sur ce sujet. Il lui semble que cette représentante des TPG avait évoqué la possibilité d'établir un contrat sur le transport transfrontalier. Il ne comprend pas ce que cette aide financière va concrètement apporter à ces jeunes, étant donné qu'ils ont les transports scolaires pour se rendre dans les établissements.

Le Maire réitère que les transports scolaires existent encore pour certains secteurs du Pays de Gex, mais pas partout.

Nicolas KRAUSZ prend le cas de Ferney-Voltaire, qui a le lycée et le collège. Il demande où les jeunes iront avec cet abonnement.

Le Maire répond que les jeunes peuvent aller à Gex, à Divonne-les-Bains, à Thoiry, à Saint-Genis-Pouilly.

Nicolas KRAUSZ indique qu'ils veulent aller à Genève.

Le Maire évoque la suppression des transports scolaires pour une partie des Ferneysiens. Ceux qui habitent d'un côté peuvent prendre un bus qui les conduit au lycée ou au collège. Tout le monde ne circule pas à vélo ou à pied. Cela se valorise. Il indique échanger avec certains parents, qui lui remontent avoir des enfants qui vont aller au collège. Le bus scolaire a été supprimé, mais ils vont pouvoir prendre le transport en commun. La Commune est également en train de travailler pour un arrêt à la Planche Brûlée, pour que ces enfants puissent aller au collège aisément. Il conçoit que la Commune peut mieux faire, mais cela nécessiterait des coûts élevés.

Nicolas KRAUSZ réitère qu'il existe cette offre des TPG pour que les communes françaises subventionnent les transports transfrontaliers.

Le Maire rappelle que l'Agglomération paie pour la partie française de l'ensemble des réseaux, et Genève, la partie en Suisse. Il estime que l'Agglomération va approcher 10 millions en fonctionnement, avec ce système pour l'instant. Cela augmente. Il indique qu'il s'est battu pour n'avoir qu'un réseau dans le Pays de Gex. Il en existait deux avant. Il pense que le geste aurait été aussi intéressant pour les jeunes frontaliers, lorsque Monsieur MAUDET a annoncé la gratuité pour Genève, pour les étudiants. Tel n'a pas été le cas.

Nicolas KRAUSZ présume que les élus français concernés n'ont peut-être pas nécessairement entamé les démarches ou pris rendez-vous.

Le Maire pense que tous les élus français qui sont dans les débats avec Genève ont posé ces questions d'équité. Il informe que Genève a communiqué qu'à partir de l'horizon 2030, tous les bus seraient

électriques, y compris ceux qui vont venir à Ferney-Voltaire. Le coût est faramineux. Ferney-Voltaire n'est pas en capacité de payer ce changement. Le Maire regrette, comme les conseillers, que leurs jeunes ne puissent pas aller à Genève facilement, avec des coûts très bas ou gratuits, comme les Genevois qui viennent en France. Cela n'a pas été la volonté genevoise, et il le regrette. Aujourd'hui, la Ville de Ferney-Voltaire donne le coup de main à ces jeunes ferneyiens pour se rendre dans le territoire du Pays de Gex. Il s'agit d'une aide pour les parents également. Le Maire passe la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU déduit que, étant donné que la Ville a prévu 100 € par jeune, et a réservé une enveloppe de 10 000 €, elle a estimé environ 100 jeunes entre 10 et 19 ans. Il demande si cela n'est pas un peu restreint.

Le Maire confirme que la Ville a les chiffres. Telle est la raison pour laquelle elle s'est rapprochée des TPG pour voir le volume et les chiffres, en se rapprochant aussi du lycée. Tout le monde ne prend pas les bus. Cette démarche est importante. Il informe avoir 119 jeunes actuellement sur l'abonnement à Ferney-Voltaire.

Christian LANDREAU indique qu'il ne s'agit pas simplement d'aller au lycée. Il demande s'il s'agit d'un abonnement qui permet également d'aller se promener à Genève.

Le Maire le nie. Il note, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les transports scolaires d'un point à l'autre.

Christian LANDREAU demande ce que la Ville a négocié avec les TPG si ces jeunes ne peuvent pas aller à Genève.

Le Maire explique que les TPG ont actuellement le contrat sur le Pays de Gex. La Ville négocie avec les TPG, France ou Suisse, le droit de circuler dans le Pays de Gex avec cet abonnement. Elle participe pour l'abonnement de ces jeunes qui pourront circuler dans le Pays de Gex.

Christian LANDREAU note que le Maire a dit précédemment, et vient de le répéter, que l'Agglomération est celle qui a la responsabilité de cet ensemble.

Le Maire le confirme.

Christian LANDREAU demande si Ferney-Voltaire est la seule Commune ou si d'autres communes sont dans cette même situation. Il demande pourquoi l'Agglomération n'est pas celle qui prend cela en charge, puisqu'elle est responsable de ce dossier. L'Agglomération prend un dossier, le confie à quelqu'un, puis enlève des pages et les distribue. Il demande comment s'y retrouver, et estime qu'il s'agit d'une perte de temps.

Le Maire indique que la Commune de Divonne-les-Bains est dans cette même situation. Il espère que les conseillers le voteront ce soir pour la Commune de Ferney-Voltaire. Il est certain que d'autres communes vont s'engager dans le même *processus*. Il s'agit d'une aide directe à leurs habitants. Le Maire indique qu'il aurait préféré que les Suisses donnent la gratuité pour ces jeunes-là, et aurait préféré que l'Agglomération soit un peu plus ambitieuse. Tel n'est pas le cas pour l'instant.

Christian LANDREAU s'enquiert du coût total de l'abonnement.

Le Maire répond que le coût total est de 230 €.

Christian LANDREAU pointe que cet abonnement couvre uniquement le Pays de Gex, sans aller à Genève. Il est surpris de cette négociation. Il demande comment des communes de l'autre côté de Genève, savoyardes, qui négocient, de la Commune française à Genève, Tout Genève, peuvent obtenir un tel contrat, alors qu'aucune Commune sur l'ensemble du Pays de Gex n'a pu bénéficier de cette situation-là. Ferney-Voltaire est pourtant la Commune la plus enclavée dans Genève par rapport à ses voisins de Collex-Bossy, par exemple.

Le Maire pense que Christian LANDREAU n'a pas tout à fait la réponse. Connaissant bien les transports en commun au niveau du système, il croit qu'il ne s'agit pas du tout du système qu'il avance. Il prend l'exemple de l'Agglomération d'Annemasse, qui n'a pas la gratuité pour un certain nombre de services.

Christian LANDREAU précise qu'il ne parle pas de gratuité.

Le Maire indique qu'il était président du GLCT Transport. Il a négocié avec ses amis du Genevois. La Haute-Savoie avait supprimé à l'époque la gratuité pour les bus scolaires. Les parents étaient donc ceux qui payaient les abonnements. Les jeunes pouvaient, par exemple, prendre les bus normaux et bénéficier d'une aide à côté du Genevois. Tel est l'objectif actuel de la Commune de Ferney-Voltaire. Cela n'est nouveau que sur leur secteur. La Commune a la chance de travailler dans le Pays de Gex sur un seul secteur. Le Maire estime qu'il revient à la Commune de travailler politiquement plus fort pour convaincre les Suisses de travailler sur le même territoire, avec les mêmes droits pour tous. Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS confirme qu'être inclus dans la zone Tout Genève, au moins sur un arrêt à Ferney-Voltaire, serait bien. Il soulève néanmoins un problème. Cela pourrait avoir un effet pervers potentiel, où les personnes viennent encore plus se garer dans Ferney-Voltaire pour ne pas payer la part française. Cela pourrait inciter ceux qui prennent le bus un peu plus haut à reprendre leur voiture.

Concernant le fait de mettre en place cette aide pour les 10-19 ans, en parallèle du fait que la Région fait à nouveau payer le transport en public, il indique que cela était encore gratuit dans seulement trois départements sur 12. Le débat avait également eu lieu à l'Agglomération. Telle est la raison pour laquelle il aborde le sujet en Conseil municipal. Le débat portait sur la raison pour laquelle la Région n'a pas mis tout gratuit, plutôt que de mettre tout payant. Il s'agit du choix de la Région. Aucun membre présent lors de l'instance n'est à la Région.

Concernant le Pays de Gex Agglo, il indique que ce débat avait eu lieu en commission mobilité à l'Agglomération, car il était potentiellement possible pour l'Agglomération de prendre en charge le coût qui était pris en charge par la Région. La conséquence aurait été terrible, car la Région demanderait à ce moment-là à l'Agglomération de gérer le service également. Cela n'aurait pas été gérable. Il s'agit de deux explications à la situation actuelle. Gérer les abonnements aurait été très compliqué pour l'Agglomération.

Le Maire partage l'avis de Pierre-Marie PHILIPPS. Le service de la Région gère l'ensemble des services. Il a des modèles et un système très performants (s'il manque un bus, chauffeurs, etc.). La Région avait toute la flotte à gérer. L'Agglomération est actuellement dans l'incapacité de gérer cela.

Pierre-Marie PHILIPPS pense que l'Agglomération n'est pas celle qui gère cet apport, sans doute car un certain nombre de communes ne sont malheureusement pas du tout desservies par les transports TPG (par exemple, de la vallée). D'autres communes dans le Pays de Gex n'ont, en plus, pas la même densité



de transport que Ferney-Voltaire. Cela aurait engendré des calculs plus compliqués pour venir apporter cette aide ponctuellement.

Il partage l'avis qu'il faut exercer la compétence jusqu'au bout. Le Pays de Gex Agglo a par exemple la compétence « mobilité douce », mais a laissé fleurir les locations de vélos ici et là, Commune par Commune, alors qu'elle aurait pu centraliser cela à l'Agglomération. Il rappelle qu'un système de vélos sur le Grand Genève est prévu en 2027. Il s'agit tout de même d'une grande avancée. Le Pays de Gex Agglo cotise environ 11 millions d'euros pour les TPG chaque année. Elle ne pouvait sans doute pas aller au coup par coup avec des communes qui ne sont pas desservies.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER considère qu'il s'agit d'une mesure qu'il peut soutenir, faute de mieux. Il indique qu'il s'agit néanmoins en réalité d'une rustine sur une jambe de bois. L'idéologie dominante en matière de transport dans le Pays de Gex, que la majorité partage avec Pierre-Marie PHILIPPS, et qui n'est pas vraiment une alternative, ni sur ce sujet, ni sur d'autres, est le fait que la majorité est contre le versement mobilité. Il rappelle qu'elle refuse de mettre les grandes surfaces à contribution dans le financement des transports en commun. Telle est la raison pour laquelle les citoyens paient des tarifs exorbitants de transports en commun dans ce territoire.

Il estime que la majorité, d'un côté, entretient un système qui matraque les citoyens au niveau du billet, et de l'autre, dit que la CAPG est exempte, car cette dernière ne peut pas prendre en charge les financements, et la Commune sera celle qui les prendra en charge. Il est certain que si, à force d'échecs dans la gestion de la SPL, la Commune demande des dizaines de millions à la CAPG pour renflouer les comptes et financer le tramway, elle ne peut pas lui demander en même temps des tickets accessibles.

Le Maire note que le sujet revient à chaque fois sur ce débat concernant la participation des entreprises et des collectivités locales. Il lui semble que l'hôpital de Gex est l'un des plus grands contributeurs, puis les communes. Cela signifie une double peine en fin de compte dans cette affaire. Toute l'économie du Pays de Gex aurait cependant été touchée.

Jean-Loup KASTLER précise que cela est pour une entreprise qui a au-dessus de dix salariés.

Le Maire demande si Jean-Loup KASTLER pense juste que les entreprises du Pays de Gex payent les transports genevois. Un débat a eu lieu sur ce sujet. Il indique qu'il l'avait plutôt vécu ainsi. Il ne voit pas la Commune de Ferney-Voltaire payer plusieurs centaines de milliers d'euros par rapport à cette taxe. Jean-Loup KASTLER peut lui dire qu'il s'agit de la compensation, le retour, etc., mais il n'en est pas là pour l'instant. Il se réjouit du fait que Jean-Loup KASTLER ne soit pas contre cette délibération ce soir. La Commune peut mieux faire. Elle verra ce qu'il se passera et adaptera le système.

Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), une aide financière de 100€ pour chaque abonnement annuel local France (zone 250) souscrit par un jeune âgé de 10 à 19 ans domicilié à Ferney-Voltaire. Il accepte par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), de signer le contrat de partenariat avec les TPG permettant l'application directe de la réduction lors de la souscription. Il inscrit par 25 voix pour et une abstention



(Christian LANDREAU), au budget supplémentaire de 2025 un montant de 10 000 euros, dédiée au financement de ce dispositif. Et il autorise par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

8. Plan de financement – Aménagements des abords du centre sportif Henriette d'Angeville.

Le Maire informe qu'Ahmed BEN MBAREK a des soucis de santé. Il va donc quitter la séance et donnera son pouvoir à Rémi VINE-SPINELLI.

Ahmed BEN MBAREK quitte la séance.

Le Maire passe au plan de financement des aménagements du centre sportif, et donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que ceux qui fréquentent le centre sportif Henriette D'Angeville ont pu constater un certain nombre de travaux engagés depuis quelques semaines, qui permettent de développer un certain nombre de nouveaux aménagements en accès libre à l'extérieur du centre, à côté du terrain de basket 3x3. Il s'agit de mettre à jour le plan de financement pour tenir compte des demandes de subventions. Pour un total des dépenses de 345 000 €, la Ville prendrait à sa charge 61 % des dépenses et fera une demande de subvention de 35 000 € à l'Agence nationale du sport, et de 100 000 € à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les dossiers sont déposés.

Ce plan de financement est la dernière pièce manquante pour la validation de la demande de subvention. Étienne t'KINT de ROODENBEKE en profite pour présenter la deuxième délibération, qui sera dans le même esprit. Il s'agit d'établir un plan de financement pour un projet qui est en train de se réaliser, qui permette d'obtenir des subventions auprès des partenaires de la Ville. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce projet, le plan de financement, et de solliciter les deux subventions auprès de l'Agence nationale du sport et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Maire propose de passer au vote. Il rappelle que Rémi VINE-SPINELLI a reçu le pouvoir d'Ahmed BEN MBAREK, mais que cela n'est pas marqué. La voix sera donc ajoutée.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), le projet « Aménagement des abords du Centre Sportif Henriette d'Angeville ». Il adopte par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), le plan de financement ci-dessous :



Dépenses	Montants en euros hors taxe	Recettes	Montants en euros	Taux
Maîtrise d'œuvre	31 450	Région Auvergne- Rhône-Alpes	100 000	28,95%
Travaux (tranche ferme)	313 951	Agence Nationale du Sport	35 000	10,13%
		Ville de Ferney- Voltaire	210 401	60,91%
Total des dépenses	345 401	Total des recettes	345 401	100%

Il sollicite par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), une subvention de 35 000 € auprès de l'Agence Nationale du Sport, soit 10,13% du projet. Il sollicite par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), une subvention de 100 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, soit 28,95% du projet. Et il charge par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU). Monsieur le Maire ou l'un de ses délégués adjoints, à signer toutes les demandes de financements liées à ce projet ainsi que tout document s'y rapportant.

9. Plan de financement – Extension de l'accueil de loisirs de l'école Jean Calas.

Le Maire passe au plan de financement de l'école Jean Calas.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE informe que cet investissement ne se voit pas de l'extérieur. Il pense néanmoins que cela changera la vie des utilisateurs de cette école. Il s'agit de la création d'un plancher à l'école Calas qui permettra d'étendre le centre de loisirs. Ce projet s'élève à 367 000 € hors taxes. Il est demandé au Conseil municipal de valider ce plan de financement, qui prévoit 60 % de financement par l'État à travers la DSIL, et 72 000 € par la Caisse d'allocations familiales, subvention déjà actée. Il restera donc 20 % d'autofinancement, ce qui est le minimum sur des projets pareils.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce projet, d'adopter le plan de financement ci-dessus et de solliciter une subvention de 221 071 €, auprès de l'État et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de financement liées à ce projet.

Le Maire remercie Étienne t'KINT de ROODENBEKE. Il note que la Commune a, là également, appris à travailler ses demandes. Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il voulait exactement le signaler. Il félicite l'exécutif pour ce taux potentiel de subvention record.

Le Maire rappelle qu'il faut encore les toucher. La collectivité s'est mise en ordre de bataille localement avec une personne dédiée à la recherche de subventions. Cela est plutôt intéressant.

Il propose de passer au vote.



Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), le projet d'extension de l'école Jean Calas. Il adopte par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en euros HT	Recettes	Montant en euros HT	Pourcentage
Maîtrise d'œuvre	18 500	Caisse d'Allocations Familiales	72 569	19,77 %
Travaux	348 550	État (DSIL)	221 071	60,23 %
		Autofinancement	73 410	20 %
Total des dépenses	367 050		367 050	100 %

Il sollicite par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), une subvention de 221 071 € auprès de l'État au titre de la DSIL. Et il charge par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou l'un de ses délégués adjoints, à signer toutes les demandes de financements liées à ce projet ainsi que tout document s'y rapportant.

10. Correction d'erreurs sur exercices antérieurs.

Le Maire passe aux corrections d'erreurs. Il donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE s'excuse de venir solliciter cette éminente Assemblée pour ce point. Il émet un bref commentaire technique, concernant les subventions d'investissement faisant également l'objet d'un amortissement, au même titre que les investissements qu'elles ont subventionnés.

Il informe que deux subventions datant de 2011 et 2013 n'avaient pas subi ce plan d'amortissement de manière standard. Le Trésor, à la suite de l'un de ses nombreux contrôles, est donc venu interroger la Ville sur ce point. Il est proposé au Conseil municipal le montage qui est détaillé dans cette note pour corriger cette erreur sur les exercices antérieurs, datant de 2011, et d'autoriser le comptable public à effectuer des prélèvements sur le compte 1068 de la Ville par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants : 1338 pour 28 000 € et 13938 pour 18 000 €. Étienne t'KINT de ROODENBEKE rappelle que, comme toute chose, il s'agit d'écritures comptables, il existe donc des dépenses et des recettes qui vont de part et d'autre.

Le Maire indique que la Ville était relativement très contrôlée, même en 2011-2013. Il passe la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER note que l'exécutif dit que tout est la faute de l'État ; il l'a compris. Il demande néanmoins qui dans les services attribue tel montant à tel article. Il prend l'exemple où des subventions



des associations ont été attribuées au compte 65748, au lieu du compte 65736. Il demande également qui est normalement sollicité pour cette erreur. L'erreur sera signalée à la Ville, qui la rectifiera. Il ne comprend cependant pas de qui elle vient.

Le Maire rappelle que cela est à la demande de l'État.

Jean-Loup KASTLER demande qui se trompe au départ.

Le Maire répète que cette erreur date de 2011. Il indique qu'il était conseiller en 2011, mais n'avait pas cette connaissance. L'État a soudainement trouvé ces éléments, après une recherche approfondie des comptes de la Ville. L'État est également celui qui dicte où un compte ira.

Le Maire répond que la Ville n'a pas reçu de remarque, à part la rectification. L'État a fait son travail, bien que bien longtemps après.

Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), le comptable public à effectuer des prélèvements sur le compte 1068 de la ville de Ferney-Voltaire par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

- 1338 pour 27 987,81 € ;
- 13938 pour 18 614 €.

11. Ouverture au public d'un chemin privé, allée de la tire, appartenant à la SPL Territoire Innovation.

Le Maire passe à un point qui a intéressé plusieurs Ferneysiens : l'ouverture au public du chemin privé de l'allée de la tire, appartenant à la SPL. Dans le cadre de ses travaux, la SPL a coupé ce chemin qui était utilisé par plusieurs habitants pour les balades, se promener ou aller aux bois. Cela a créé beaucoup d'émotions, que le Maire comprend. Cette interruption n'était pas normale. Un travail a normalement été réalisé. Le Maire avait pu l'approuver avec la pose d'un batardeau, que la SPL n'a pas posé, alors qu'elle l'avait indiqué dans ses travaux.

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec le propriétaire, la SPL. Le Maire a tout l'espoir, en négociant fortement avec la SPL, sur les conditions de ce passage, pour assurer la continuité du chemin dans le temps, sans imposer à la Commune des conditions léonines. La Ville reste bien sur le chemin et ses abords directs, et ne va pas s'occuper des arbres, des ruisseaux à proximité ou des terrains environnants. Cela permet également la prise en charge de ce chemin par les services de la Ville, sans demander des autorisations de passage au bout de 20 jours comme avant. La Ville a pu obtenir un accord avec la SPL sur les parcelles, en partie.

Les conseillers ont à leur disposition la convention qui lie la Ville et la SPL, sachant qu'il existe un plan qui touche vraiment cette allée. L'idée est d'assurer rapidement la pose d'un pont ou d'un batardeau, pour que ce chemin revienne à la circulation des Ferneysiens et des Ferneysiennes dans ce secteur, et peut-être d'aller assez vite pour que la SPL avance également sur la pose du batardeau, et permettre le passage aisé de la population sur le Nant. Telle est la proposition de convention. De nombreuses



questions demeurent, mais la convention proposée est celle qui a fait l'objet de plusieurs discussions pour l'instant. Tel est le débat de ce soir.

Le Maire donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU résume la présentation. Ce chemin dénommé allée de la Tire appartient de manière privée à un privé, dont la SPL a acquis une partie.

Le Maire le rectifie. La SPL a acquis entièrement.

Christian LANDREAU demande pourquoi la Ville signe une convention avec un privé.

Le Maire explique que ce chemin est un chemin historique, qui appartenait à des propriétaires auxquels la SPL, par voie d'expropriation, a récupéré ces terrains. La SPL est, pour l'instant, propriétaire de l'ensemble du chemin jusqu'à la rue du Meyrin. Le Maire indique qu'il a communiqué les parcelles aux conseillers. Ce chemin avait un pont, un passage où le Nant circule. La SPL devait réaliser ses travaux et poser un pont, dans le cadre de son devoir par rapport à l'eau, à la circulation de l'eau et aux inondations. Elle devait poser un batardeau, une sorte de grande buse en ciment de trois à quatre mètres. Elle ne l'a pas posé. Elle a simplement coupé le ruisseau, l'a élargi et a mis des pierres.

Le Maire rappelle que les négociations que la Ville a eues avec la SPL sont toujours compliquées. Elle a néanmoins trouvé un accord avec le président de la SPL sur ce projet-là. Pour l'instant, il s'agit de permettre aux Ferneysiens de circuler à nouveau sur cette allée. Elle est néanmoins privée. Dans le cadre d'une allée privée, la Ville est obligée d'avoir une convention ou une servitude de passage. Tel est l'objet de cette convention. À terme, lorsque le reste de la SPL aura disparu dans quelques années, ce chemin sera redonné au public, donc à la Ville. La Ville veut garantir cette période-là pour l'instant.

Christian LANDREAU demande si ce chemin sera alors redonné à la Ville avec une nouvelle convention.

Le Maire assure qu'il deviendra domaine public de la Ville.

Christian LANDREAU s'enquiert de celui qui entretient ce chemin.

Le Maire informe que la SPL est celle qui entretient actuellement. Pour que la Ville puisse avoir la servitude, elle a dû définir les règles d'entretien.

Il indique qu'il n'était pas d'accord avec la SPL, qui souhaitait que la Ville prenne en charge non seulement l'entretien du chemin, des abords, mais aussi de la ripisylve, du Nant, des arbres, du ruisseau et autre. Cela était loin de la servitude normale d'un chemin. Il pense que la Ville peut nettoyer le chemin et ses abords, sans problème. La SPL demandait également, par exemple, une demande de travaux de 20 ou 21 jours pour autoriser les services de la Commune à nettoyer.

Les parties concernées ont pu résoudre le problème. La situation actuelle est temporaire. Le Maire estime que cette convention permet à la Ville d'assurer assez rapidement, dans quelques mois, le passage des Ferneysiens. Tel est le but que tous souhaitent atteindre, pas de se battre.

Christian LANDREAU demande qui paie l'aménagement. Cela n'est pas précisé.

Le Maire répond qu'il s'agit de la SPL, et que cela est précisé. Tel est son souhait actuellement. Malgré les désaccords avec la SPL (à chacun son discours), l'intérêt des Ferneysiens est l'important. Si les conseillers approuvent cette convention, cela permettra de faire avancer le projet. Le Maire se battra

pour cela, avec tous autour de la table. Ce chemin est important pour la Ville, pour la balade et pour la santé de tout le monde.

Christian LANDREAU ajoute la mémoire de Voltaire.

Le Maire indique que tout le monde pensait que Voltaire passait par ce chemin, mais que ce dernier passait par le chemin de la Bagasse. Il s'agit de l'ancien chemin. Il faut à tout prix le préserver. Il conclut en passant la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI note un point sur l'article 6, concernant les responsabilités de la Commune. Il est dit qu'un état des lieux sera mis en œuvre avant l'ouverture au public. Il demande si cela est à chaque fois que le chemin sera fermé. Il demande également si la Ville et SPL planifient de l'ouvrir une fois pour toutes, ou s'il sera refermé chaque fois que des travaux vont empiéter. Dans ce cas-là, se rappelant des déboires de la SPL au cours des dix dernières années, elle pourrait par inadvertance... Elle laisse des déchets traîner un peu partout. Auquel cas, Rémi VINE-SPINELLI demande si le nettoyage serait à la charge de la Ville.

Le Maire estime qu'il s'agit d'une excellente question. Il caresse l'espoir que les relations futures entre la Ville et la SPL s'améliorent. De nouveaux ponts seront construits sur le Nant, car il faut que le tramway passe, ainsi qu'un certain nombre de voiries « voitures » sur la partie basse.

Il est évident que des interruptions prendront place à terme sur cette allée, mais elles peuvent peut-être être organisées différemment qu'actuellement. Il estime qu'entre creuser cinq à six mètres de large d'enrochement, et prévoir un passage qui permette aux piétons de passer de façon aisée, la Ville peut sécuriser pas mal de choses. Il rejoint Nicolas KRAUSZ sur le fait qu'il s'agit du respect dû à la population.

Concernant les déchets, le Maire est certain qu'il n'y en a pas. Il ajoute que la population est, hélas, souvent celle qui jette des déchets dans les fossés et dans les chemins. Il invite à regarder la Ville. Il souhaite que les équipes municipales de l'espace vert et de la voirie puissent aller sur ce chemin, enlever les déchets s'il y en a, ainsi que vérifier, balayer et autre, de façon à ce que tout le monde puisse y passer en toute sécurité. Il donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS confirme que des travaux y auront lieu, puisque les projets de la SPL prévoient de rehausser le chemin. Il s'agit d'un débat en cours actuellement. Cela permet à la SPL de stocker des terres sur l'opération, plutôt que de les évacuer. Pierre-Marie PHILIPPS estime que cela est un petit peu incongru, car le fait d'appuyer encore plus sur les racines avec de la terre met un risque sur les arbres.

Il indique qu'un détail l'embête. Dans la convention qui est proposée, les parcelles enlevées étaient... La question de l'entretien de la ripisylve entre maintenant et le moment où la Ville récupérera les arbres se pose. Il regrette également que la proposition de cette convention et cette décision aient pris deux ans. Il estime que lorsqu'une convention est soumise, si elle ne convient pas à l'Assemblée, la discussion est rouverte, et le dossier n'est pas enterré. Il regrette que rien ne se soit passé entre février 2023 et aujourd'hui. La décision a en plus été prise, seulement car la SPL a tout à coup creusé un trou à la place du passage, du tuyau. Pierre-Marie PHILIPPS considère que cela est, par ailleurs, toujours assez flou. Dans certains plans, il est dit que la SPL va mettre un pont, tandis qu'un batardeau est présent dans d'autres. Ce long délai est son seul regret, sinon tout va bien.

Le Maire donne la parole à Nicolas KRAUSZ.



Nicolas KRAUSZ pense que tout le monde apprend des choses grâce à Pierre-Marie PHILIPPS, concernant le fait que la faute n'est pas toujours uniquement celle de la SPL. Vu tout ce qui va se passer à plus ou moins court terme sur cette parcelle, et sur la continuité entre la tire et le bois de la Bagasse, il suggère d'imaginer des accès alternatifs pour arriver au bois de la Bagasse, sans passer par le bisou. Le chemin actuel sera interrompu d'une manière ou d'une autre, en attendant la possibilité de franchir le ruisseau. Il demande comment prendre cela en compte.

Il en profite ensuite pour vous signaler un début d'une décharge sauvage dans le bois de la Bagasse, lors de son passage une semaine auparavant : un frigo et un tas qui commence à s'accumuler vers les vignes sur le chemin. Il ignore qui en est chargé. Il peut passer les photos. Il remonte qu'il ne reçoit pas de réponse lorsqu'il écrit au Maire. Il est ainsi malheureusement obligé de remonter le cas en conseil communal. Il montrera la photo ultérieurement. Il souligne qu'une intervention serait bien, même s'il conçoit que ce terrain n'appartient pas à la Commune.

Le Maire affirme qu'il reçoit les courriers et photos de Nicolas KRAUSZ, qui touchent souvent le privé. Les services essaient d'y répondre. Il a posé des questions précédemment, et ils y répondront également. Il rappelle également que, pour ce type de remontée ou demande, il suffit généralement d'interroger les services, comme tout citoyen, comme lui-même. La Ville a des locaux à la Bagasse. Les services y vont tous les jours, y compris pour ramasser les poubelles. Le frigo sera retiré s'il y est.

Il invite, par ailleurs, Nicolas KRAUSZ à aller au bois de la Mouille, et indique qu'il y verrait pire. Il note que ce dernier n'y passe pas, car cela est trop dangereux. Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER note un problème de méthode dans la manière dont le document a été rédigé. Il pense qu'étant donné la mobilisation de la population sur la question, il aurait été légitime de tenir une réunion publique et de prendre les avis, bien que cela ne soit peut-être pas la manière dont la majorité actuelle gouverne.

Il indique que s'il devait reprendre l'ensemble des informations qui lui ont été transmises au sujet de cette convention, très peu protectrice pour les usagers, le débat prendrait une heure. La majorité ne souhaite par ailleurs de toute manière pas la modifier. Il tient simplement à pointer que l'article 7 est extrêmement peu protecteur. « Lorsque le terrain devient impropre à l'usage autorisé par la présente convention, la convention est résiliée de plein droit. » Il demande ce que « devient impropre à l'usage autorisé » signifie, et s'enquiert de l'autorité qui définit que le terrain devient impropre. Il réitère que cela est très flou et absolument pas protecteur pour les usagers. Il ne votera pas cette convention, car elle ne va pas dans le bon sens, dans la méthode ou dans le fond.

Le Maire indique que l'opposition de Jean-Loup KASTLER à trouver des solutions a été notée. Il rappelle que des avocats ont travaillé sur cette convention. Il a également essayé de trouver des corrections au *maximum* de son côté. Il s'agit d'un terrain privé.

Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 23 voix pour et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), la signature de la convention permettant l'ouverture au public du chemin privé dit « Allée de la Tire » après la réalisation par le propriétaire d'un franchissement du cours d'eau existant qui coupe le passage. Il valide par 23 voix pour et 3 abstentions



(Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), la prise en charge par la commune des missions d'entretien courant tel que le nettoyage et l'enlèvement des déchets sur ce chemin. Et il autorise par 23 voix pour et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou un adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

12. Convention de servitude entre le SIEA et la Commune de Ferney-Voltaire pour le déploiement réseau public de fibre optique chemin des Vergers.

Le Maire passe à une convention de servitude avec le SIEA, et donne la parole à Christian ALLIOD.

Christian ALLIOD rappelle que le syndicat intercommunal d'énergie et d'économie électronique assure le déploiement du réseau public de fibre optique sur l'ensemble du département de l'Ain, via le réseau lien. Il explique qu'afin de permettre l'implantation et l'exploitation, ainsi que l'entretien de ce réseau, le SIEA doit obtenir des servitudes de passage sur certaines parcelles appartenant aux communes, dont à Ferney-Voltaire, situées au chemin des vergers, autorisant l'installation des fourreaux enterrés et le passage de la fibre dans des canalisations existantes.

Cette convention signée à titre gratuit formalise le droit d'usage du SIEA sur lesdites emprises, qui prévoit les engagements réciproques en matière de remise en état d'informations en cas de changement de propriétaire ou de gestion des dégâts éventuels. Il convient donc que le Conseil municipal se prononce sur l'approbation de cette convention. Il lui est proposé d'approuver la convention de servitude entre le SIEA et la Commune de Ferney-Voltaire pour l'implantation du réseau de fibre optique, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à désigner ladite convention et tout document s'y reportant.

Le Maire remercie Christian ALLIOD, et donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS.

Pierre-Marie PHILIPPS indique que parcelles AM 0741 et AM 0745 sont le prolongement du chemin des Vergers qui descend, c'est-à-dire le chemin des Potiers. Il demande s'il s'agit encore du domaine privé de la Commune.

Le Maire répond que le chemin des Potiers appartient au domaine public.

Pierre-Marie PHILIPPS évoque les rues. Il indique qu'il ne se rappelle pas avoir passé de telles conventions avec le SIEA depuis longtemps.

Pierre-Marie PHILIPPS explique que cela était encore privé à ce moment-là.

Le Maire explique qu'il s'agit du prolongement. Lors des ventes, la Ville a pu récupérer le prolongement du chemin des Potiers par différentes actions. Il confirme qu'il s'agit bien d'un chemin public.

Pierre-Marie PHILIPPS demande si cela signifie que la Commune est passée en domaine public.

Le Maire confirme qu'elle y est passée. Lors de la vente du terrain du CTM, la Commune est par exemple passée devant un notaire, et des échanges de terrains ont eu lieu de part et d'autre. Cela a pris du temps.

Pierre-Marie PHILIPPS note qu'un échange de terrains est une chose.

Le Maire précise qu'il s'agissait d'échanges de terrains et donations de terrains.



Pierre-Marie PHILIPPS se le rappelle.

Le Maire indique qu'il ne pourra pas encore sortir les archives, mais qu'il est certain que la Ville est propriétaire du chemin des Potiers et qu'il s'agit du domaine public.

Pierre-Marie PHILIPPS demande pourquoi cette convention n'est pas tenue dix fois par semaine avec toutes les autres rues.

Le Maire répond que tel est le cas.

Pierre-Marie PHILIPPS ne s'en souvient pas. Il invite tout de même le Maire à vérifier si la Commune est vraiment passée en domaine public.

Le Maire va le vérifier de nouveau. Il propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), la convention de servitude avec le SIEA pour le déploiement du réseau fibre optique sur les parcelles AM 0741 et AM 0745. Et il autorise par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

13. Personnel communal : mise à disposition de véhicules aux agents communaux.

Le Maire indique que les deux sujets des véhicules de service et de fonction l'ont passionné. Les agents communaux auront des véhicules de service.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE commence par la plus consensuelle des deux notes de synthèse. Il indique que, comme chaque année, l'exécutif passe la liste des agents bénéficiaires d'un véhicule de service avec remisage à domicile. La liste est la même que celle de l'année dernière. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'autorité territoriale à continuer dans cette série et de définir cette autorisation pour la période qui court jusqu'au 31 mars 2026.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Monsieur Dorian LACOMBE sera considéré comme absent, ce dernier ayant quitté la salle à 22h36.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête par 24 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile telle qu'indiqué ci-après :

- Directeur des services techniques ;
- Chef de pôle : urbanisme, aménagement de la Ville et environnement ;
- Chef de pôle bâtiments ;
- Chef de pôle espace public et parc automobile ;



- Chef de pôle adjoint - bâtiments ;
- Chef de pôle adjoint - espace public et parc automobile ;
- Chef de service entretien de la voirie et propreté urbaine ;
- Chef de service entretien des espaces verts ;
- Chef de service bâtiments ;
- Chef de service entretien ;
- Référent patrimoine ;
- Les agents d'astreinte.

Il autorise par 24 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des modalités de mise à disposition de véhicules aux agents communaux. Et il définit par 24 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), cette autorisation pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

14. Personnel communal : mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le Maire passe à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que, dans le même ordre d'idées, il est encore proposé cette année de prolonger les autorisations précédentes et d'attribuer un véhicule de fonction au directeur général des services pour la période allant jusqu'au 31 mars 2026 ; d'autoriser la prise en charge des frais d'utilisation du véhicule, à son entretien, son assurance ainsi qu'aux impôts et taxes y afférents, et qu'il soit pris en charge par la Ville ; de décider de retenir le mode d'évaluation de l'avantage en nature sur la base d'un forfait annuel, selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur ; de rappeler qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner le conducteur responsable en cas d'infraction au Code de la route ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à prendre un arrêté pour reconduire l'attribution du véhicule de fonction au directeur général des services dans les mêmes conditions.

Le Maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER, au-delà de son profond désaccord politique avec la mesure, voudrait remercier l'exécutif d'avoir produit cette délibération sur le véhicule de fonction du directeur général des services l'année dernière, car il ne se serait jamais penché sur la question des avantages en nature dans le débat d'orientation budgétaire, et ils n'en seraient pas là actuellement. Concernant le plan politique, il trouve extrêmement abusif d'attribuer un véhicule de fonction à un directeur général des services pour une commune de quatre kilomètres carrés. Il sait que les directeurs généraux des services émettent systématiquement cette demande lorsqu'ils arrivent dans une nouvelle commune. Il est parfois possible de le repérer dans les anciens PV des autres communes.

Il pense que ce type de financement ne doit pas être la priorité pour une Commune. Il reprend les propos du Maire, selon lesquels la Commune est dans un contexte de restriction budgétaire. Ce financement, ainsi que cet avantage intégrant les dépenses de carburant en usage privé et autres, le choque extrêmement.

Il remarque également qu'il s'agit un peu d'un aveu d'erreur sur la délibération précédente, car a minima, l'exécutif se met à préciser le mode de valorisation de l'avantage en nature en forfait ou valeur



réelle. Tel n'a pas été le cas dans la précédente délibération, et tel était par ailleurs le problème. Le fait que le périmètre d'utilisation ne soit pas précisé ne le convient toujours pas.

Il conclut qu'il n'est absolument pas d'accord par rapport au fait d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à prendre un arrêté pour reconduire l'attribution du véhicule de fonction au directeur général des services dans les mêmes conditions. Il se demande même si cela est conforme au droit. Il ne le pense pas, et estime que cela doit passer en délibération.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que cela ne signifie pas recommencer sans repasser l'année prochaine. Il s'agit des mêmes conditions, la phrase qui est à la fin de toutes les délibérations, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer un arrêté qui prendra en compte la délibération.

Jean-Loup KASTLER demande si l'objectif est de reconduire.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que ces conditions sont les mêmes que celles dans les précédentes délibérations.

Jean-Loup KASTLER le réfute. Il indique que la valorisation n'était pas indiquée.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE confirme que telle est toute la différence. Il rappelle que Jean-Loup KASTLER avait déjà soulevé cette question en Conseil, mais ne veut pas écouter les réponses. Il estime que ce dernier ne considère rien de valable tant que cela n'est pas écrit. Telle est la raison pour laquelle ladite réponse a été mise à l'écrit actuellement, même s'il indique être plus d'une culture de la politique orale. Il lui semble que l'intérêt des échanges et des débats est que l'on ne soit pas obligé de tout écrire. Il s'agit donc strictement des mêmes conditions que les fois précédentes.

Jean-Loup KASTLER réitère que la délibération précédente n'avait pas de valorisation.

Le Maire indique qu'il a entendu le désaccord sur le sujet. Il donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ émet une question de compréhension pour l'ensemble de ceux qui écoutent ou qui verront le compte rendu. Il note à la lecture qu'il s'agit bien d'un véhicule de fonction, et remarque qu'outre l'utilisation pour les besoins professionnels, le véhicule est en partie affecté à l'usage privé de l'agent.

Il estime que cela est compliqué, pas clair. Il demande si cet usage privé permet à la personne en question de passer ses vacances hors de Ferney-Voltaire, et de bénéficier d'un remboursement des frais liés à l'utilisation du véhicule, comme le carburant et le péage.

Le Maire confirme que cela fait partie de l'usage privé. Il rappelle que Ferney-Voltaire n'est pas la seule Commune ni la seule Administration qui a ce système-là. Il indique qu'il a bien compris que Nicolas KRAUSZ le dénonce, mais cela est exactement le même système retrouvé à l'Agglomération, ainsi que dans plusieurs communes du Pays de Gex. Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER confirme que ce système existe également à Givors et à Frontignan, suivant les années.

Le Maire lui répète de faire attention aux attaques personnelles.

Jean-Loup KASTLER précise qu'il parle de communes au hasard.



Le Maire répond qu'il a très bien conscience de ce que Jean-Loup KASTLER dit, et lui conseille de faire attention à ses propos.

Jean-Loup KASTLER indique que, lui également, il sait très bien ce que Monsieur le Maire fait. Il estime que ce dernier répondra de ses actions lorsqu'il falsifie une délibération, en ajoutant un vote, et refait l'acte avec le même identifiant d'acte. Jean-Loup KASTLER lui demande qui le contrôle à ce moment-là.

Le Maire le réfute. Il note que Jean-Loup KASTLER cherche querelle là où il n'en a pas.

Jean-Loup KASTLER note que le Maire n'a rien à dire, car ce dernier les a faites. Jean-Loup KASTLER souligne que le Maire est en train de noyer le poisson sur cette délibération pour ne pas avoir à répondre. Il estime qu'il s'agit d'un choix politique, au-delà de l'aspect formel, qu'un conseiller a le droit d'expliquer. Il dit que le Maire interdit les attaques personnelles et autres, mais Jean-Loup KASTLER estime que les conseillers ont le droit de demander des explications sur ce qui est en cours, ainsi que la manière et les méthodes dont cela est mis en place.

Le Maire souligne que cela ne concerne pas Frontignan, Givors ou même Grenoble.

Jean-Loup KASTLER répond qu'un conseiller pose des questions où il veut.

Le Maire demande si l'ami de Jean-Loup KASTLER aurait également des ennuis à Grenoble.

Jean-Loup KASTLER note que le Maire est surtout celui qui a des amis. Il est en train de lui poser des questions sur le véhicule de fonction, et ce dernier lui parle d'un usage privatif.

Pour précision, il demande si l'usage privatif concerne uniquement le directeur général des services, ou par exemple toute autre personne à qui le directeur général des services voudrait confier son véhicule de fonction. Il demande si personne d'autre ne peut conduire le véhicule à part lui.

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un véhicule qu'il est possible de confier à quelqu'un. Le directeur général des services est responsable de son véhicule, et il a un certain nombre de tâches à accomplir. La différence a bien été inscrite entre les deux libérations.

Jean-Loup KASTLER demande si cela signifie que le directeur général des services est le seul à pouvoir le conduire.

Le Maire explique que le directeur des services peut par exemple le lui confier pour aller à tel endroit ou ensemble. Il prendra la responsabilité en cas d'accident ou de prise de PV.

Jean-Loup KASTLER s'enquiert de l'usage privatif.

Le Maire précise que, dans le cadre de l'usage privatif, le directeur général des services doit être présent dans le véhicule.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il lui semble que la loi prévoit que, si le directeur général des services le souhaite, il peut tout à fait en confier l'usage à un autre membre de son foyer, par exemple. Ce détail lui pose problème, de son point de vue.

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.



Étienne t’KINT de ROODENBEKE confirme que la loi le prévoit. Il note que Jean-Loup KASTLER fait des grands cas d’un phénomène assez classique dans un certain nombre d’entreprises privées. Il précise que si le directeur général des services est dans le véhicule, un membre de son foyer, au sens restreint des termes, peut conduire le véhicule. Il n’a cependant pas le droit de confier la voiture à son meilleur ami pour aller rouler 250 bornes. Il prend l’exemple d’un cas classique. Si la personne est sur la route avec son épouse, il a le droit de lui donner le volant à un moment donné, afin d’alterner toutes les deux heures par exemple, et d’éviter de s’écraser sur la route. Étienne t’KINT de ROODENBEKE préfère cette option.

Le Maire ajoute qu’il faut une assurance qui corresponde à cela. Il rend la parole à Jean-Loup KASTLER, puis à Christian LANDREAU.

Jean-Loup KASTLER réitère que les conseillers peuvent s’intéresser à la manière dont le bien public est utilisé, et qu’ils ont le droit de demander des comptes. Ce financement le choque dans ces périodes de restrictions, où tout le monde fournit des efforts. Il sait que cela choque énormément de Ferneyiens également. Il répète que si ce système n’avait pas été amené sur le devant de la scène, certaines autres questions n’auraient peut-être jamais été posées.

Le Maire indique qu’il s’agit de délation. Il donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU s’enquiert, en simple question d’information, de la marque dudit véhicule. Il demande s’il est thermique ou électrique.

Le Maire informe qu’il s’agit d’une Peugeot.

Étienne t’KINT de ROODENBEKE ajoute qu’il s’agit de la voiture bleue (Peugeot 308) qui est garée sur le parking. Elle n’est pas électrique.

Le Maire propose de passer au vote.

Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote est donc considéré comme abstention.

Retour de Monsieur Dorian LACOMBE à 22h50.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), un véhicule de fonction au Directeur général des services pour la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Il autorise attribue par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), la prise en charge des frais liés à l’utilisation du véhicule (carburant, péages), à son entretien, à son assurance ainsi qu’aux impôts et taxes afférents soient pris en charge par la Ville. Il décide par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), de retenir le mode d’évaluation de l’avantage en nature sur la base d’un forfait annuel selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur. Il rappelle par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), qu’il appartient à l’autorité territoriale de désigner le conducteur responsable en cas d’infraction au Code de la route, en application des articles L.121-2 et L.121-3 dudit code. Le paiement des contraventions demeure à la charge exclusive de l’agent concerné. Et il autorise par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire



ou l'un de ses adjoints à prendre un arrêté pour reconduire, l'attribution du véhicule de fonction au Directeur général des Services, dans les mêmes conditions.

15. Questions diverses :

Questions orales

Le Maire Le Maire annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 1^{er} juillet, si tout se passe bien. Il indique qu'il a reçu quatre questions de « Ferney en Grand ». Il répondra à certaines, et pas à d'autres. Il donne la parole à Nicolas KRAUSZ.

Nicolas KRAUSZ déplore le fait de devoir émettre des questions orales en Conseil. Il indique qu'il a envoyé un *e-mail* à Monsieur le Maire, tout à fait courtois, non agressif du tout, lui posant des questions, mais qu'il n'a reçu aucune réponse. Il avait cru comprendre que, dans l'entourage de ce dernier, des personnes étaient chargées de répondre aux élus et peut-être même à la population. Tel n'est visiblement pas le cas. Il est donc obligé de poser la question, car cela est quand même un problème qui est très choquant pour la population. Sa question concerne les voitures qui sont brûlées. Il a pris l'exemple de la SEMCODA, mais il existe d'autres endroits où les voitures sont brûlées régulièrement.

Il rapporte que des voitures brûlent à l'arrière du parking de la SEMCODA à plusieurs reprises. Il a assisté personnellement à l'enlèvement d'une voiture devant la personne qui en était visiblement la propriétaire. Elle était en larmes, effondrée. Il demande pourquoi sa voiture est brûlée sur le parking, pourquoi cela se reproduit en permanence, et pourquoi les épaves ne sont pas enlevées. Il en a encore vu tout à l'heure. Il s'agit d'un vrai problème.

Il précise qu'il parle de la SEMCODA, car le parking sur Le Patriarche est privé. Il s'agit d'une copropriété. La SEMCODA est un peu particulière. Il s'agit un bailleur social. Il avait cru comprendre que la Commune avait également des discussions avec elle pour, éventuellement, des histoires de reprises de baux.

Nicolas KRAUSZ voudrait dénoncer, d'abord, le fait de ne pas obtenir de réponses, puis l'état d'insécurité hallucinant dans cette ville. Il pense que, pour ceux qui y vivent, qui y circulent surtout à vélo ou à pied, la scène est tout de même incroyable. Il rappelle que cela est malgré le fait que le Maire ait basé toute sa campagne sur la sécurité pour les Ferneysiens en 2020. La ville n'a jamais été ainsi, depuis les années qu'il y vit (environ 15 ans).

Le Maire voit que Nicolas KRAUSZ est en campagne. Il l'a bien compris. Concernant le problème de la SEMCODA, il indique que Nicolas KRAUSZ lui envoie régulièrement des photos du parking et des photos de poubelles. Il y est habitué. Au-delà de cela, il confirme que la SEMCODA est le bailleur social qui gère ces trois immeubles. Elle est au profit d'un bail emphytéotique qui va finir en 2032 ou 2031. Il donnera la copie aux conseillers. Il a bien entendu ce qu'il fallait faire depuis un certain temps, sur les conditions dans lesquelles la SEMCODA doit gérer, en tant que bailleur, ce sujet depuis 50 ans.

Il abordera le sujet des garages et des poubelles dans cet immeuble, ainsi que d'autres problématiques. Il indique qu'il rencontre régulièrement la responsable de SEMCODA. Il la voit environ tous les mois. Il lui a, par ailleurs, encore téléphoné récemment concernant le problème des poubelles et des rats. Un prestataire ne sortait pas les poubelles ou les laissait dehors, un buffet pour les rats. Le prestataire a été changé.



Concernant les voitures brûlées, lorsqu'une voiture brûle, ce qui arrive relativement fréquemment, y compris dans cet immeuble, les gendarmes appellent Monsieur le Maire pour le prévenir de la situation, comme avec le sujet des fumigènes au lycée.

Il est déçu pour les propriétaires, car la cause n'est souvent pas identifiée, avec des effets collatéraux. La situation est terrible pour les personnes qui ont dû se payer les voitures, car ils sont les grands perdants de l'affaire. Il s'agit ensuite d'un problème d'assurance. Une fois que les gendarmes ont rédigé leur rapport, l'assurance (expert, etc.) est celle qui doit faire enlever la voiture, pas la mairie. La voiture, détruite, part à la casse. Le Maire indique avoir souvent un problème avec les assurances. Tout va lorsque les véhicules ont des plaques. Plusieurs voitures à l'endroit en question n'en ont pas.

Il souligne que la Mairie n'en est pas le responsable. La Ville fait attention, et essaie de travailler. Il croit qu'elle a fait enlever six voitures dans ce secteur-là, des épaves retrouvées dans plusieurs endroits à Ferney-Voltaire. Il s'agit d'un combat. Le Maire souligne que les propos l'accusant d'un laxisme à cet endroit sont faux. Il essaie de se battre avec la SEMCODA pour plusieurs points, même si cette dernière n'est pas très contente, car elle souhaiterait renouveler le bail emphytéotique.

Le Maire répond qu'il s'agit du problème de la SEMCODA. Il informe que son adjoint a rencontré les habitants, et qu'il va également les rencontrer. Le débat autour de la SEMCODA concerne le fait que, vu que la Mairie va reprendre, elle ne va pas réaliser de travaux. Cela ne marche pas ainsi. Il rappelle que des lois existent, et que la Commune les fera appliquer avec des expertises, etc. Pour l'instant, la SEMCODA, [passage inaudible 02:26:12] les garages. L'assurance pose un problème également.

Il rappelle que tous les garages ont brûlé. La cause est inconnue. Une enquête de gendarmerie est en cours. Il indique qu'il fait son travail avec la SEMCODA. Il plaint les pertes. La Commune va recevoir les locataires pour leur expliquer, car le discours actuel ne plaît pas au Maire. L'équipe a passé deux heures avec la SEMCODA sur place, avec les locataires, mais va également les réunir pour leur expliquer la situation. Si les travaux ne sont pas réalisés, la Commune imposera à la SEMCODA de le défaire.

Le Maire souligne que la Commune le fait.

Nicolas KRAUSZ attire l'attention sur le délai.

Le Maire indique qu'il ne peut pas tordre la main à la SEMCODA, ou aux bailleurs sociaux. Il évoque son problème avec Alfa3a. Plusieurs voitures ont été enlevées de Roms. Il invite à regarder ce qu'il se passe, et évoque la résidence Voltaire. Le personnel a installé des barrières, qui ont été saccagées, résultat à présent à plusieurs épaves. Le Maire indique qu'il travaille avec les propriétaires de la résidence Voltaire pour faire aussi améliorer les parkings. Six voitures y ont brûlé, et elles n'ont pas brûlé toutes seules.

Des voitures ont brûlé à la rue du Meyrin. Les pyromanes ont été arrêtés. Il s'agissait de fraude à l'assurance. Le Maire précise qu'il est d'accord avec Nicolas KRAUSZ. Ce dernier lui dit peut-être qu'il ne lui répond pas, mais il fait son travail de maire dans ce cadre-là, avec les équipes. Cela n'est pas facile, et il plaint surtout les victimes.

Le problème des poubelles est le même. La Ville essaie de trouver des solutions. Cela n'est pas si facile que cela, y compris dans le domaine privé. Cela va beaucoup plus vite dans le domaine public, bien que, là également, il faut que chacun prenne sa part, y compris les syndicats d'immeubles. Le Maire



indique qu'il a récemment reçu le capitaine de gendarmerie. Il reviendra pour voir ce qu'il s'y passe, et pour demander des explications, afin qu'il existe une accélération des mouvements.

Nicolas KRAUSZ indique que le risque de dégradation a explosé.

Le Maire répond que Nicolas KRAUSZ peint le diable sur la muraille à chaque fois. Il a bien compris qu'il s'agit de la période électorale.

Avant de commencer les questions, Jean-Loup KASTLER tient à indiquer que le Maire a murmuré dans sa barbe qu'il prenait des renseignements à son sujet auprès du proviseur de l'établissement. Il l'invite à continuer ainsi, et de demander même ses rapports d'inspection s'il le souhaite. Il trouve cela misérable.

Le Maire nie avoir tenu ces propos.

Jean-Loup KASTLER souligne le contraire.

Le Maire indique que Jean-Loup KASTLER est un menteur.

Jean-Loup KASTLER déconseille au Maire de s'approcher de son métier.

Le Maire affirme qu'il n'a jamais dit de mal de Jean-Loup KASTLER. Il lui dit clairement, directement.

Jean-Loup KASTLER demande au Maire de répondre à ses questions.

Le Maire indique qu'il peut les poser, mais qu'il refusera d'y répondre.

Jean-Loup KASTLER donne les éléments de contexte. Il rappelle que le Maire avait expliqué, lors d'un précédent conseil municipal, qu'il avait été précurseur en Pays de Gex pour les valeurs locatives adaptées de 6 € du mètre carré. La commune de Ferney-Voltaire a adopté une délibération à ce sujet en juillet 2015. Il se trouve que la Commune de Divonne-les-Bains a adopté exactement la même délibération en termes de valeurs locatives adaptées le 4 décembre 2015, et que cette pratique a fait l'objet d'une inspection par la Chambre régionale des comptes, dans le cadre de son rapport de 2020. Cette dernière, à l'occasion de cette inspection, a répondu.

Cette redevance se base sur la moyenne des loyers sociaux PLUS anciens, soit six euros le mètre carré, tarif faisant l'objet d'une indexation annuelle basée sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, ce qui figure dans la délibération, et ayant fait l'objet, selon la Commune, d'une harmonisation auprès des différentes communes du Pays de Gex.

La Chambre régionale des comptes explique, rappelle, par la suite à la Commune que l'attribution d'un logement de fonction ne peut pas être justifiée par la volonté d'améliorer la rémunération d'un agent. Elle l'invite à requérir les services des domaines de l'Etat pour estimation, afin de rendre la redevance plus cohérente avec la valeur locative réelle du bien. Jean-Loup KASTLER peut donc imaginer que le Maire en a peut-être parlé avec la Commune de Divonne-les-Bains.

La Chambre a relevé, par ailleurs, que contrairement à ce qui est prévu par la délibération du 4 décembre, la Commune n'a jamais revalorisé les loyers de ses logements. Tel était également le cas de Ferney-Voltaire jusqu'à très récemment. La Commune a revalorisé d'un euro symbolique. En réponse à la Chambre, l'ordonnateur s'est engagé à ce que la Commune revalorise les loyers. Jean-



Loup KASTLER indique qu'il est toujours à la recherche de la délibération qu'il aurait présentée à Divonne-les-Bains.

Vu qu'en décembre 2015, la Commune de Divonne-les-Bains parle d'harmonisation avec les communes du Pays de Gex, et que le Maire prétend être précurseur sur le sujet, Jean-Loup KASTLER demande à quelle occasion le Maire a convaincu le Maire de Divonne-les-Bains de le suivre. Il demande si le Maire a rencontré ce dernier pour lui en parler. Étant donné que le rapport de la CRC, qui dénonce par ailleurs ce système, explique dans le même temps que la Commune de Divonne-les-Bains le présente comme harmonisé à l'échelle du Pays de Gex, Jean-Loup KASTLER demande au Maire à quelle occasion les autres communes l'ont rejoint dans ce système.

Le Maire souligne qu'il n'a parlé ni pour la Commune de Divonne-les-Bains ni pour les autres communes du Pays de Gex. Il rappelle que Jean-Loup KASTLER a intenté un certain nombre de procédures contre la Mairie. Il se réservera donc, dans ce cadre-là, de répondre aux autorités qui l'interrogeront sur ce sujet.

Jean-Loup KASTLER demande si le Maire ne veut pas dire si cela est harmonisé ou pas.

Le Maire répond qu'il n'a rien à lui dire.

Jean-Loup KASTLER demande comment, lorsque ce système est concerté, expliquer que le Maire n'a pas été alerté collectivement à l'occasion des rapports de 2020 et de 2024, qui contestaient ce système des six euros du mètre carré. Il demande pourquoi le Maire n'a pas fait évoluer ce système, et s'il considère que la Chambre régionale des comptes n'est pas compétente.

Le Maire répète qu'il a le plus grand respect pour la Chambre régionale des comptes, qui l'écoute aujourd'hui, et qui certainement les écoutera, car tout est entendu. Il a déjà travaillé avec ces braves gens. Il répète également que la Chambre émet des avis. Si des détails ne sont pas bons, elle peut les conférer auprès de Monsieur le Procureur. Il existe une libre administration des collectivités locales.

Le Maire indique qu'il existe également des contradictions entre la Ville de Paris et celle de Marseille, par rapport à des avis de la Chambre régionale des comptes. Il demande à Jean-Loup KASTLER d'être sérieux, et rappelle que cela touche à des loyers. Il ne s'agit pas de logements de fonction. Il s'agit souvent de logements de fonction, certes, mais il existe parfois également des logements, avec un bail, des contrats et autres à chaque fois. Tout cela est déclaré correctement aux impôts. Si Jean-Loup KASTLER estime que la Commune ne fait pas assez payer ses fonctionnaires, le Maire estime que ces derniers apprécieront, et qu'ils apprécient déjà.

Jean-Loup KASTLER rectifie qu'il ne s'agit pas des fonctionnaires du Maire, mais de la Commune. Ils sont plus de 200. Il doute que plus de 200 bénéficient d'un logement communal.

Il conclut avec une dernière question. Il demande si le logement communal 1B de l'avenue Voltaire est vide, précisant qu'il ne demande pas de réaliser un inventaire. Si oui, il demande depuis combien de temps la Commune a rompu la convention avec le locataire.

Le Maire sait que Jean-Loup KASTLER interroge tous les serveurs et tous les services du quartier, jusqu'à vérifier les boîtes aux lettres. Il indique néanmoins qu'il existe des époques pour cela, et lui conseille de faire attention à ses propos. Il sait également que Jean-Loup KASTLER écrit plusieurs choses.



Il informe que ce logement communal a été libéré, car la personne a retrouvé, récupéré, une maison à Ferney-Voltaire. Le logement a servi, et servira encore pour la Fête à Voltaire, pour différentes raisons, y compris pour loger des artistes, ou des cadres ou pas cadres de la Ville de Ferney-Voltaire. La Ville l'utilise régulièrement ainsi, et ne va pas changer la méthode, avec à chaque fois des documents, des baux et des loyers payés.

Jean-Loup KASTLER ne comprend pas quel est le motif de l'attribution du logement si la personne a un appartement, une maison à Ferney-Voltaire. Il indique que le Maire prétend que cela est effectivement pour faire en sorte que...

Le Maire répond que la personne en a un maintenant. Il indique que Jean-Loup KASTLER le sait très bien. Connaissant les principes de ce dernier, il présume qu'il a mené son enquête.

Prise de parole en même temps

Jean-Loup KASTLER trouve tout de même louche que cela se passe à ce moment-là.

Le Maire rassure Jean-Loup KASTLER, et confirme que ce logement est libre.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE ajoute qu'il ne le sera pas longtemps.

Le Maire le confirme. Il remercie les conseillers. Il leur donne rendez-vous le 1^{er} juillet, et souhaite la bienvenue à la Fête à Voltaire. Il espère qu'il fera beau pour tout le monde, pour les associations et pour le bonheur des Ferneyiens.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MAI 2025

CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE COLOCATION SAINT PIERRE

Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des infirmières représente un réel frein à leur venue. Considérant que la Ville dispose d'une chambre disponible dans un appartement en colocation dans la maison Saint- Pierre 11 rue de Genève, et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués au personnel de santé. Considérant la demande d'une infirmière Asalee à Ferney-Voltaire, de pouvoir disposer d'un logement proche de son lieu de travail. La Commune accepte de louer à l'infirmière une chambre dans un appartement en colocation : 3 chambres et bureau/salon/cuisine/salle de bain, partagés) de 106 m², 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210). Le présent contrat de location prendra effet à partir du 9 avril 2025 pour une durée de 12 mois. Il pourra être renouvelé par expresse reconduction. La redevance mensuelle est fixée à 200,00 € majoré de 70,00 € à titre de charges forfaitaires.

APAVE – CONTRAT DE PRETATION PERIODIQUE – VERIFICATION GENERALE

Considérant l'offre de la société Apave Exploitation France, sise 6 rue du Général Audran 94 412 Courbevoie. Considérant que la Ville de Ferney-Voltaire a un besoin essentiel de disposer d'un contrat de prestation pour la vérification générale périodique levage, portes, échelles et EPI. Considérant que ce contrat garantira la sécurité des personnes et assurera la conformité aux obligations légales en matière de sécurité, à travers une vérification préventive et corrective régulière. Considérant l'offre n° 2702605.2 adu 20 mars 2025 de la société Apave Exploitation France, qui répond aux besoins définis. La Commune accepte l'offre susmentionnée. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an, à



partir du 1^{er} janvier 2025, et peut être renouvelé deux fois pour une durée maximale d'un an à chaque reconduction, sous réserve d'un accord écrit préalable en janvier 2026 et janvier 2027, autorisant chaque renouvellement. Le coût annuel de la prestation s'élève à 994,04 € HT. Le matériel concerné par le contrat, ainsi que l'ensemble des modalités de cet engagement, y compris les obligations spécifiques de la société Apave et les prestations fournies, figurent dans le contrat annexé à la présente décision.

CONVENTION OCCUPATION LOGEMENT AVEC ASTREINTE GRAND' RUE

Considérant la délibération du Conseil municipal du 8 avril 2025, modifiant et mettant à jour la liste des emplois communaux justifiant l'attribution d'un logement avec astreintes. Considérant la nomination d'un agent, actuellement ASVP, en qualité de Gardien-Brigadier à compter du 1^{er} avril 2025. Considérant qu'au vu de cette nomination, il convient de modifier sa convention en convention d'occupation précaire d'un logement de fonction avec astreintes. La Commune accepte qu'une convention d'occupation à titre précaire avec astreintes soit passée avec cet agent, exerçant les fonctions de Gardien-Brigadier, pour l'appartement de type 2 situé à Ferney-Voltaire, 37, Grand' Rue, d'une superficie de 55m². La convention est conclue avec le bénéficiaire à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée d'un an renouvelable tacitement. Le montant de la redevance est fixé à 220,00 € (55m²x4 €) payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

MISE EN ŒUVRE DE LA DEL2025-035 QUI APPROUVE L'ACQUISITION PAR LA VILLE DES VOIRIES DE LA COPROPRIETE » LE VILLAGE » - ECHANGE ENTRE LA COMMUNE ET LA COPROPRIETE » LE VILLAGE » DE LA PARCELLE AD99 ET AD101 – CESSION A DYNASTIE DE LA PARCELLE AD97.

Considérant la délibération n° 2025-035 portant acquisition à titre gratuit des voiries de la copropriété « Le Village » et cession à Dynacité de trottoirs et *parkings*. Considérant la volonté de la Ville d'acquérir les voiries de la copropriété, afin de les ouvrir au mode doux et de compléter le maillage viaire. Considérant qu'il convient d'optimiser la rédaction de l'acte authentique en la forme administrative, en considérant que cette acquisition / cession de terrains à titre gratuit équivaut à un échange. Considérant l'autorisation donnée au Maire à signer tout document s'y rapportant. La Commune décide l'échange entre la Commune et la copropriété « Le Village » suivant :

- La copropriété « Le Village » propriétaire de la parcelle AD99 cèdera à titre d'échange avec la Commune une partie de la parcelle provisoirement numérotée AD99 P1 pour 39 ares et 37 ca.
- La Commune propriétaire de la parcelle AD101 cèdera à titre d'échange la copropriété « Le Village » une partie décente parcelle provisoirement numérotée AD101 P1 pour 8 ca.

L'échange de parcelles ci-dessus sera réalisé sans soulte de part ni d'autre. La Commune accepte également la cession gratuite par la Commune à Dynacité d'une partie de la parcelle AD97, numérotée provisoirement AD97 P1 pour 74 ca. Les frais de rédaction de ces actes et accessoires sont pris en charge par la Commune.

CONVENTION OCCUPATION STIGLIANI

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine, ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes, ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la Ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie, et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande d'un stagiaire en médecine générale, au Cabinet des Docteurs VANDENHAUTE, HUMBERT CLAUDE et BOUXIÈRE. La Commune accepte de louer à ce stagiaire en médecine générale un appartement en colocation situé à Ferney-Voltaire (01210), 42, Chemin de la Poterie. Le présent contrat de location est conclu avec le locataire à compter du 30 avril 2025 jusqu'au 31 octobre 2025. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse. Le loyer, charges comprises, est fixé à 225,00 €, et sera payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

CONVENTION OCCUPATION BOBEE

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine, ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes, ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande d'un stagiaire en médecine générale, au Cabinet des Docteurs GUERIN, NICOL et LYONNET COULIBALY. La Commune décide de louer à ce stagiaire en médecine générale, un appartement en colocation situé à Ferney-Voltaire (01210), 42, chemin de la Poterie. Le présent contrat de location est conclu avec le locataire à compter du 30 avril 2025 jusqu'au 31 octobre 2025. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse. Le loyer, charges comprises, est fixé à 225,00 €, et sera payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

CONVENTION OCCUPATION MEHLEN

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine, ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes, ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande d'un stagiaire en médecine générale, au

Cabinet des Docteurs HUMBERCLAUDE, GUERIN et LYONNET. La commune décide de louer à ce stagiaire en médecine générale, un appartement en colocation situé à Ferney-Voltaire (01210), 42, chemin de la Poterie. Le présent contrat de location est conclu avec le locataire à compter du 5 mai 2025 jusqu'au 31 octobre 2025. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse. Le loyer, charges comprises, est fixé à 225,00 €, et sera payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

ARES – MAINTENANCE PORTES AUTOMATIQUES MEDIATHEQUE 2025-2029

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien régulier et la conformité réglementaire de la porte piétonne automatique de la Médiathèque du Châtelard, située 23-25 rue du Meyrin à Ferney-Voltaire. Considérant l'intérêt pour la sécurité et la fonctionnalité de l'équipement de confier cette mission à un prestataire spécialisé disposant d'une compétence reconnue. Considérant le contrat n° OF258146 du 9 avril 2025 proposé par la société ARES SAS — 2266 avenue de l'Europe — 69140 RILLIEUX-LA-PAPE. La Commune accepte de signer le contrat de maintenance n° OF258146 avec la société ARES SAS, portant sur la maintenance préventive et corrective de la porte piétonne automatique de la Médiathèque du Châtelard. Le contrat entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de trois fois, sauf résiliation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois avant l'échéance. Le coût annuel de la prestation s'élève 782,90 € HT, incluant deux visites annuelles de maintenance réglementaire. Les interventions de dépannage et les prestations supplémentaires seront facturées selon les tarifs en vigueur du prestataire, tels que précisés dans le contrat annexé. La maintenance comprend l'entretien préventif, les vérifications réglementaires, et la possibilité d'intervention du lundi au samedi de 07 h 30 à 20 h 00. Toute prestation additionnelle fera l'objet d'un devis préalable.

PRESTATION DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE DE LA FETE O VOLTAIRE 2025

Considérant l'organisation de la Fête à Voltaire, par la Ville de Ferney-Voltaire du jeudi 26 juin au dimanche 29 juin 2025, manifestation susceptible de regrouper 5 000 personnes dans le cadre d'animations et de spectacles de rue. Considérant l'organisation des lieux et le besoin de sécuriser le matériel et les personnes, les agents de la société HPS, sise Les Ganets 586 route de TREVEGNIN à GRESY-SUR-AIX (73100), mandatée par la Ville, sont autorisés à occuper le domaine public pour effectuer des missions de surveillance et de gardiennage des biens meubles ou immeubles dans la limite des lieux délimités, c'est-à-dire l'avenue Voltaire (portion située entre le chemin Florian et le chemin du Mt Blanc), la Grand' Rue dans sa totalité, le parc de l'Abbé Boisson, les *parkings* du Préau des jardins, de l'hôtel de ville et de l'école Jean Calas. Dans le cadre de la manifestation de la Fête à Voltaire se déroulant du samedi 28 juin au dimanche 29 juin 2025 à Ferney-Voltaire. La Commune décide de solliciter la société HPS, afin d'assurer des missions de surveillance et de gardiennage des sites à compter du jeudi 26 juin 2025 18 h au dimanche 29 juin 2025 09 h 30. L'objet de la présence des agents de sécurité sur le domaine public est circonscrit à la surveillance des biens meubles ou immeubles dont les agents privés de sécurité ont la garde contre les actes de malveillants, mais les autorise également, comme le prévoit l'article L. 611-1 du CSI, à veiller à la sécurité des personnes qui se trouvent sur les lieux surveillés. Ces activités de gardiennage ne conduisent pas les agents à exercer une mission de surveillance générale de la voie publique, mission qui ne peut être déléguée à des personnes privées. Le coût de la prestation s'élève à 6 193,80 € TTC. La société mandatée par

l'organisateur devra s'assurer des compétences de son personnel pour exercer les missions confiées et devra s'assurer pour l'exercice de cette mission.

CONTRAT DE CESSION « UNE BALEINE DANS LE LÉMAN »

Considérant le calendrier de la saison culturelle 2025-2026. Considérant la proposition de l'association ALPES CONCERTS sis 1 rue Moulin, 38120 Le Fontanil-Cornillon, n° SIRET 441 849 049 00032. La Commune accepte de signer le contrat de cession pour le spectacle « Une baleine dans le Léman » pour un montant de 3 500 € TTC. « Une baleine dans le Léman » se jouera au théâtre Le Châtelard le mardi 14 octobre 2025 à 20 h 30.

AVENANT N° 3 PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE LOCATION DE SALLES EVA

Considérant l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 mai 2025. La Commune décide d'annuler et remplacer la décision municipale n° 029bis/2016 du 21 avril 2016 instituant une régie de recettes nommée Événements et Vie Associative (EVA) — location de salles. Il est institué, à compter du 1^{er} juin 2016, une régie de recettes nommée Événements et Vie Associative (EVA) — location de salles auprès du service Événements et Vie Associative de la Ville de Ferney-Voltaire. Cette régie est installée au service Événements et Vie Associative de la mairie de Ferney-Voltaire, Avenue Voltaire, 01210, Ferney-Voltaire.

La régie encaisse les produits suivants (11) :

Location des salles	Compte d'imputation : 752
Location de matériel vidéo hi-fi	Compte d'imputation : 75888
Remboursement des frais encourus pour le nettoyage des salles	Compte d'imputation : 75888

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) chèques ;
- 2) numéraire ;
- 3) prélèvement ;
- 4) virement.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax. Un fonds de caisse d'un montant de 200 € est mis à disposition du régisseur. Le montant *maximum* de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 €. Le montant *maximum* de la seule encaisse en numéraire est fixé à 500 €. Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le *maximum* fixé à l'article 7, et au *minimum* une fois par mois. Le régisseur verse auprès du service comptable de la mairie de Ferney-Voltaire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au *minimum* une fois par mois. Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur. Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

AVENANT BAIL COMMERCIALGRTV



Considérant le bail commercial initialement conclu le 12 novembre 2019 pour les locaux situés au 14 Grand' Rue. Considérant qu'il y a lieu de modifier et de préciser l'article VI « obligations financières » afin de le faire correspondre à la volonté des parties et de faciliter son application. La commune décide de signer l'avenant au bail commercial. L'article VI « Obligations financières » du contrat de bail initial est modifié en ce qui concerne l'article 1 « loyer » afin de plafonner l'indexation annuelle qui ne pourra pas dépasser 30 %, et en ce qui concerne l'article 2 « Accessoires du loyer » afin de prévoir un montant forfaitaire fixé à 70 € par mois correspondant à la quote-part dans les charges de copropriété. La disposition du présent avenant annule et remplace les termes des 3^{ème} et 6^{ème} paragraphe de l'article VI en son article 1 « Loyer » bail commercial et de l'article 2 « accessoire du loyer » à compter du 1^{er} avril 2025. Les autres dispositions contenues dans le contrat de bail initial restent inchangées.

CONVENTION OCCUPATION GARAGE DAUPHINS

Considérant la demande d'une agente de louer un garage. La Commune accepte de louer un garage/box situé dans la copropriété « Les Dauphins », lot 32, porte 20, avenue Voltaire à Ferney-Voltaire, à cette agente. Le présent contrat de location est conclu pour une année à compter du 2 juin 2025. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction. La redevance est fixée à 100,00 € payable mensuellement et d'avance chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

CONTRAT DE CESSION D'EXPLOITATION COMMENT ATTRAPER UNE ETOILE

Considérant la saison culturelle 2025 de la Ville et le programme de la médiathèque. La Commune accepte de signer un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Comment attraper une étoile » par la compagnie Comme une étincelle située 1 rue Louis et Auguste Lumière a 38100 Grenoble pour trois représentations : deux représentations scolaires à 09 h 00 et 14 h 00, ainsi que deux ateliers Ombre et lumière à destination des classes le 21 novembre 2025, et une représentation tout public le 22 novembre 2025 à 10 h 00, suivie d'un atelier Parents à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire. Le montant total de cette prestation est de 4 748,44 € TTC.

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION SPECTACLE POM'POMME

Considérant la saison culturelle 2025-2026 de la Ville et le programme de la Médiathèque. La Commune décide de signer un contrat de cession des droits de représentation du spectacle « Pom'Pomme » par l'Association VACARME PRODUCTIONS, 10 rue Gabriel Péri à 69330 Meyzieu pour deux représentations, le 20 mars 2026 à 15 h 00 et le 21 mars 2026 à 10 h 00, à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire. Le montant total de cette prestation est de 2004,50 € TTC.

ATTRIBUTION AGREMENT SOUS-TRAITANT MARCHE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CENTRE SPORTIF

Considérant la délibération n° 2025-067 attribuant le marché des travaux d'aménagement des abords du Centre Sportif d'Henriette d'Angeville n° 2025ST4 au groupement VERDET PAYSAGE/FAMY TP, dont le mandataire est VERDET PAYSAGE, pour un montant de 313 951,00 € HT soit 376 741,20 € TTC pour la tranche ferme et autorisant Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tout document s'y rapportant. Considérant la demande d'agrément du sous-traitant EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour effectuer les travaux d'enrobés. La Commune accepte

de signer le formulaire DC4 avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST située 1 avenue Paul Langevin à 01200 Valserhône. Le montant des travaux sous-traités est fixé à 8 045,30 € HT.

CONTRAT D'ACCUEIL EN RESIDENCE D'ARTISTE-AUTEUR

Considérant la saison culturelle 2025-2026 de la Ville et le programme de la médiathèque. La Commune décide de signer un contrat d'accueil en résidence d'artiste-auteur dans le cadre d'une résidence de création avec la Ville de Ferney-Voltaire. Le contrat prévoit notamment la mise à disposition gracieusement d'un lieu d'accueil de l'artiste ainsi qu'une rémunération de 2 000 € HT de bourse d'écriture et 1 100 € TTC de bourse de résidence.

VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE

Considérant que pour répondre aux besoins des services communaux, il convient de procéder à des virements de crédits. La Commune autorise les transferts suivants :

Dépenses d'investissement - diminution de crédit	
Chapitre 21	
Compte 2128	39 850,19 €
Total	39 850,19 €
Dépenses d'investissement - augmentation de crédit	
Chapitre 23	
Compte 237	39 850,19 €
Total	39 850,19 €

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 1^{er} juillet 2025.

La séance est levée.
